



JOURNAL DES DEBATS

681

DU PARLEMENT DE LA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

No 20 – 2017

Séance

du mercredi 20 décembre 2017

Présidence : Frédéric Lovis (PCSI), président du Parlement

Secrétariat : Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Ordre du jour :

20. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2018
28. Interpellation no 882
Réponse du Conseil fédéral au postulat intitulé «Sauver la race de chevaux Franches-Montagnes et le savoir-faire des éleveurs» et déposé par Anne Seydoux. Bernard Varin (PDC)
29. Question écrite no 2942
Alerte au séneçon jacobée. Jean Lusa (UDC)
30. Question écrite no 2944
Maladie de Creutzfeldt-Jakob : quels risques dans le canton du Jura ? Jean Bourquard (PS)

(La séance est ouverte à 14.15 heures en présence de 59 députés et des observateurs de Moutier et de Sorvilier.)

Le président : Chères et chers collègues, je laisse encore les quelques députés qui n'ont pas pris place s'installer. J'en profite pour saluer Mme Irma Hirschi, observatrice de la ville de Moutier. Je salue également Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, ainsi que M. Bersier, économiste. Comme cela était prévu, nous commencerons avec l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2018.

En attendant que tout le monde prenne place, je peux déjà vous informer, comme cela a été évoqué ce matin, que, vendredi, la reprise de notre ordre du jour aura bien lieu à 14 heures. Donc, rendez-vous ici à 14 heures vendredi après-midi étant donné que nous arriverons à boucler notre ordre du jour en fin d'après-midi.

Tous semblent être installés. Nous pouvons dès lors commencer avec le Département des finances et le point 20 de notre ordre du jour.

20. Arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2018

Le Parlement de la République et Canton du Jura,

vu l'article 84, lettre f, de la Constitution cantonale [RSJU 101],

vu la loi du 18 octobre 2000 sur les finances cantonales [RSJU 611],

vu l'article 2, alinéa 3, de la loi d'impôt du 26 mai 1988 [RSJU 641.11],

arrête :

Article premier

Le Parlement arrête le budget pour l'année 2018.

Article 2

La quotité de l'impôt est fixée à 2,85.

Article 3

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Le président : Frédéric Lovis Le secrétaire : Jean-Baptiste Maître

M. André Henzelin (PLR), président de la commission de gestion et des finances : Le budget 2018 de l'Etat jurassien a été présenté à la presse par Monsieur le ministre des finances en date du 4 octobre 2017. A cette occasion, les médias ont déjà relayé plusieurs éléments y relatifs. Quant au fascicule de plus de 200 pages, il contient de très nombreuses informations. En tenant compte de ces faits, je vais donc faire ressortir à cette tribune, comme lors des précédents exercices liés aux budgets annuels, quelques éléments.

L'élaboration du budget 2017 avait été particulièrement difficile malgré la contribution de 25 millions du programme d'économies OPTI-MA. A cette époque, nous savions aussi que l'établissement de celui de 2018 serait encore compliqué malgré la poursuite de la réalisation d'OPTI-MA.

Au niveau de la CGF, nous avons déjà eu la confirmation de ce qui précède lors de notre séance du 7 juin dernier. Effectivement, à cette occasion, Monsieur le ministre des finances nous a donné connaissance que le premier budget consolidé 2018 des unités administratives affichait un déficit de 27,8 millions tout en rappelant celui de 40,4 millions à la même période de l'année précédente. Suite à l'examen de toutes les rubriques de charges et de revenus entre la Trésorerie générale et les unités administratives, le déficit projeté s'élevait à 22,4 millions avant son traitement par le Gouvernement. L'année précédente, il s'élevait à 23,7 millions. Finalement, dans le cadre de son examen du budget et après des analyses minutieuses des charges et des produits, le Gouvernement a procédé à des arbitrages pour réduire le déficit à 5,6 millions, après un prélèvement de 2,5 millions sur la réserve de politique budgétaire. Le déficit au budget 2017 était quasi identique mais après un prélèvement de 5 millions sur la réserve de politique budgétaire.

Sous ce chapitre, je relève l'intégration au budget 2018 d'un montant de 31,9 millions provenant des mesures OPTI-MA, soit un taux de réalisation de 90,4 % par rapport à l'objectif prévu d'économies. Le résultat du budget 2018 démontre donc qu'il est nécessaire de concrétiser entièrement OPTI-MA. Pour retrouver une marge de manœuvre suffisante et comme fixé dans son programme de législature, je mentionne également ici la volonté du Gouvernement de moderniser les structures de l'Etat. Quant à notre Parlement, il devra aussi assumer ses responsabilités lorsque, par exemple, il accepte des motions qui ont des conséquences directes sur les finances cantonales. Une fois de plus, à l'occasion de l'examen du budget, je ne peux que constater, malheureusement, que nous disposons de très peu de marge pour satisfaire au mécanisme de frein à l'endettement. Au niveau des 26 cantons suisses, je préciserai que 12 présentent un budget 2018 déficitaire. L'année précédente, il y en avait 15.

Avant de passer à l'examen de quelques rubriques du budget 2018, je mentionne que la CGF a consacré cinq séances, plus ou moins longues, pour l'étudier. A ces occasions, nous avons entendu chaque ministre ainsi que la chancelière pour discuter les chiffres de leurs départements respectifs. Je tiens d'ores et déjà à leur adresser mes remerciements pour leur disponibilité et pour les réponses qu'ils ont apportées aux très nombreuses questions.

Dans le budget 2018, je relève que les charges augmentent de 14,4 millions par rapport au budget 2017. Quant aux revenus, sans tenir compte des prélèvements sur la réserve de politique budgétaire de 2,5 millions en 2018 et de 5 millions en 2017, ils sont supérieurs de 16,9 millions à ceux portés au budget 2017. Au sujet des revenus, je rappelle que, depuis 2016, le montant de la péréquation financière fédérale diminue, soit de 3,3 millions en 2016, de 2,6 millions en 2017 et de 300'000 francs au budget 2018. L'inversion de l'apport de ce produit est conséquente lorsqu'on la compare aux augmentations de 7 millions en 2014 ou de 15,2 millions en 2013. Pour rappel, ce dernier montant représentait les 46 % de l'augmentation des revenus de l'année en question. Malheureusement, compte tenu de la pression politique intercantonale, il faudra sans doute continuer à composer à l'avenir avec de nouvelles réductions qui pourraient être très conséquentes. La prise en compte, dans la procédure budgétaire,

d'un autre produit est également aléatoire ces dernières années. Il s'agit du montant en relation avec la distribution du bénéfice de la Banque Nationale Suisse. Effectivement, compte tenu des incertitudes liées au résultat que la BNS réalise tout particulièrement sur les positions en monnaies étrangères, il y a lieu d'être prudent. En ce qui concerne le résultat que réalisera la BNS en 2017, même s'il reste encore quelques jours jusqu'au 31 décembre, il devrait permettre le versement du montant de 10,3 millions porté au budget 2018. Cette somme correspond en fait au versement de la part annuelle complète augmentée des trois quarts de celle-ci. Au budget 2017, seule la part annuelle de 5,9 millions avait été inscrite.

Dans le budget 2018, la part des revenus fiscaux de 346,3 millions représente les 37,3 % des revenus totaux, soit une augmentation de 9,8 millions ou de 2,9 % par rapport à 2017. La progression provient essentiellement, avec un montant de 8,1 millions, des impôts des personnes morales. En fait, le montant porté au budget des personnes morales s'élève à 53,2 millions. A ce sujet, il est intéressant de relever que cette somme est supérieure à celle de l'année 2014 de 52,1 millions qui constituait un niveau record avant celle de 57,4 millions au budget 2015. Quant au budget 2016, il retenait un montant de 48,5 millions. En ce qui concerne les impôts des personnes physiques, ils augmentent de 500'000 francs par rapport à 2017. Toutefois, il y a lieu de retenir ici que la baisse fiscale, qui correspond à 2,5 millions, avait été suspendue pour l'année 2017, respectivement reportée sur celle de 2022. Pour rester dans le cadre des revenus fiscaux, je mentionnerai également l'augmentation de 500'000 francs provenant de la taxe des véhicules à moteur. Cette dernière s'explique par deux facteurs, à savoir par le fait qu'il y a plus de véhicules et par l'augmentation du poids moyen de ceux-ci. Je termine le chapitre des revenus en relevant encore trois sujets. Le premier concerne l'augmentation de 300'000 francs sur les droits de mutation et les gages immobiliers. Effectivement, le total de 12,3 millions au budget 2018 correspond à un montant important, respectivement qui est supérieur de 1 million à celui enregistré dans les comptes 2016. Par contre, les deux autres concernent des réductions substantielles, à savoir celle de 900'000 francs sur la part à l'impôt fédéral direct et celle de 500'000 francs sur la part à l'impôt anticipé.

En ce qui concerne les charges, elles augmentent, comme je l'ai indiqué précédemment, de 14,4 millions par rapport à 2017. Au sujet de celles-ci, il y a lieu de faire ressortir que la progression provient essentiellement de la rubrique relative aux charges de transfert, soit un montant total de 10,3 millions. Dans celui-ci, nous trouvons tout particulièrement les hospitalisations extérieures y compris les charges supplémentaires liées aux placements extérieurs dans le domaine de la psychiatrie depuis la fermeture de l'UHMP pour 2 millions, les subventions aux institutions sociales extérieures pour 1,7 million, le solde dû aux communes dans le cadre de la répartition des charges liées aux dépenses pour l'aide sociale individuelle, les crèches et les unités d'accueil pour 1,3 million, le financement des soins pour 1,3 million, l'Hôpital du Jura pour 800'000 francs, la contribution à la réduction des primes d'assurance-maladie pour 500'000 francs après la déduction de l'augmentation de la subvention fédérale de 1 million, la subvention à l'AJAM pour 500'000 francs et la subvention d'exploitation aux transports publics pour 500'000 francs. Au niveau des dépenses, je relèverai encore que la charge d'intérêts est en diminution de 700'000 francs par rapport à 2017. Tout en étant conscient que les taux d'intérêts se situent à des niveaux historiquement bas, ce résultat provient

de la recherche d'emprunts aussi bien au meilleur taux qu'à la durée la plus favorable. Toutefois, si l'on peut se réjouir aujourd'hui de cet état de fait, il ne faut pas oublier qu'il pourrait en aller tout autrement d'ici quelques années.

L'évolution des charges de personnel a toujours été un sujet discuté dans le cadre du traitement du budget comme dans celui des comptes, aussi bien au sein de la CGF qu'à cette tribune. Pour le budget 2018, il y a lieu de relever positivement l'augmentation de 3,2 millions de celles-ci, dont 1,3 million pour les cotisations à la Caisse de pensions. Au sujet de cette dernière augmentation, il faut préciser que les comptes 2016 ont démontré que l'estimation du montant lié aux cotisations de la Caisse de pensions avait été sous-estimée. De plus, différentes raisons expliquent de manière détaillée l'évolution des charges de personnel aux pages 37 à 42 et je me permets de m'y référer.

Je relève également que le budget 2018 enregistre un nouveau centre d'imputation dédié aux dépenses liées à l'accueil de la ville de Moutier. Toutefois, celui-ci n'influencera pas le résultat. En effet, le total des charges y relatives sera prélevé d'une provision qui sera constituée en fonction des moyens à disposition lors du bouclage des comptes 2017. Cas échéant, la constitution de la provision estimée à 5 millions sera compensée par une dissolution supplémentaire de la réserve de politique budgétaire.

En ce qui concerne le budget net des investissements 2018, il s'élève à 32,7 millions par rapport au montant de 35,4 millions inscrit au plan financier, soit une différence de 2,7 millions. Cet écart provient de l'actualisation du calendrier de réalisation de l'ensemble des projets et de la contrainte liée au mécanisme du frein à l'endettement. Les différentes variations étant indiquées à la page 69 du fascicule, je vous laisse le soin de vous référer aux commentaires y relatifs. Les dépenses d'investissements brutes sur le territoire cantonal s'élèvent à 56,6 millions. Quant au degré d'autofinancement des investissements, il se situe à 83,3 % contre 84,7 % pour cette année. Celui-ci satisfait aux exigences du dispositif du frein à l'endettement. En définitive, l'insuffisance de financement augmentera la dette de 327 millions à fin 2017 à environ 335 millions à fin 2018.

Les membres de la CGF ont eu l'occasion de faire une analyse minutieuse des chiffres du budget 2018. A ce sujet, je crois pouvoir affirmer qu'il a été répondu à toutes les questions. Il est vrai aussi, et c'est normal, que des appréciations au sujet de certains montants portés au budget sont différentes selon sa sensibilité politique. Je relèverai aussi que le traitement du budget 2018 s'est déroulé dans un climat serein. Je mentionnerai également que nous avons disposé, comme l'année dernière déjà, de davantage de temps entre la réception du fascicule du budget et son traitement en CGF. Je réitère donc mes remerciements à Monsieur le ministre des finances et à la Trésorerie générale d'avoir fait diligence par rapport à notre demande émise précédemment.

Je préciserai encore que je n'ai pas développé dans mon rapport les sujets précis qui font l'objet de propositions de majorité et de minorité. Effectivement, je laisse le soin aux différents rapporteurs de la CGF de le faire dans le cadre de la discussion de détail. Je relèverai toutefois ici deux positions qui sont mentionnées sur le document de travail ad hoc pour la discussion de détail. Il s'agit des positions 20.1 et 20.3.

Pour la position 20.1, il s'agit d'adapter les montants de différentes rubriques au nouveau système de prévoyance des membres du Gouvernement.

Pour la position 20.3, il s'agit du transfert de 300'000 francs de la rubrique 210.3636.01.02 pour des placements extérieurs sur la rubrique 210.3636.00.02 en faveur des prestations de la Fondation Saint-Germain. C'est à l'unanimité que la CGF a accepté ces propositions dont la première augmente les charges du budget de 67'800 francs alors que la deuxième n'influence pas le résultat du budget. Je vous invite à en faire de même.

Avant de terminer mon rapport, je ne saurais insister, une fois encore, que l'établissement du budget 2018 a été difficile malgré la contribution de 31,9 millions du programme d'économies OPTI-MA. Dès lors, comme parlementaires, nous devons aussi assumer nos responsabilités.

Au terme de ce rapport, j'adresse mes remerciements à Monsieur le ministre Charles Juillard pour sa disponibilité à l'égard de notre commission ainsi qu'à MM. Pascal Charmillot, chef de la Trésorerie générale, pour les compléments d'informations qu'il nous a apportés et à Pierre Bersier, économiste à la Trésorerie générale, pour son précieux soutien et sa maîtrise des chiffres. Je souhaite également associer à ces remerciements nos secrétaires Jean-Baptiste Maître, Christiane Pieren et Nicole Roth pour la parfaite transcription de nos débats qui font de très nombreuses pages de PV.

Je conclus, Mesdames et Messieurs les Députés, en vous communiquant que si la commission de gestion et des finances est partagée sur certaines rubriques, c'est à l'unanimité qu'elle vous recommande d'accepter aussi bien l'entrée en matière que l'arrêté concernant le budget et la quotité de l'impôt pour l'année 2018. Je vous remercie de votre attention.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Morosité. Sinistrose. Catastrophisme. C'était en ces termes que j'avais débuté mon intervention sur le budget 2017.

Je qualifiais le mécanisme du frein à l'endettement trop rigide dans le Jura. Nous verrons ce qu'il en est à la fin de nos débats lorsque les calculs auront été faits. Et lorsque nous aurons une réponse à une question écrite que je dépose ce jour.

Le souci sur ce point, que je développais l'an passé, n'est plus véritablement de rigueur. La faiblesse des investissements pour 2017, très honnêtement, inquiétait. Ce n'est plus vraiment le cas pour 2018. Les prévisions d'investissements dans le Jura progressent de quelque 10 % par rapport à l'année passée. Et c'est à saluer.

Avant de faire part de ma principale inquiétude, je tiens quand même à relever que l'effort demandé au personnel par la baisse généralisée de l'échelle de traitement est maintenu intégralement en 2018... avec l'accord des partenaires sociaux, j'insiste. Ce n'est pas négligeable puisque ce sont environ 4 millions qui continuent d'être économisés dans cette rubrique.

Parallèlement à cet effort, il faut se rendre compte que les conditions de travail des employés se dégradent. Ceux qui ont régulièrement contact avec l'Etat, ou avec certains de ses services, le savent. Les mêmes prestations sont exigées alors que le personnel pour les exécuter est toujours moins nombreux. Depuis 2014, nous indique-t-on dans le rapport, ce sont 84,7 EPT (emplois plein-temps) qui ont été supprimés. On est même allé au-delà des prévisions pour un domaine qui m'est cher, à savoir l'école obligatoire, avec 5 EPT supprimés en plus de ce que prévoyait la mesure 97 d'OPTI-MA. Attention, et nous en parlerons lors de la discussion de détail,

de ne pas créer des conditions qui, à terme, coûteront davantage que les économies que nous constatons dans l'immédiat. Par exemple, et j'en parlais déjà l'année passée, les absences de longue durée, tant dans l'administration que dans l'enseignement, sont en augmentation. Ce n'est pas neutre en termes de coûts, il faut s'en rendre compte.

L'inquiétude que je tiens à manifester tout particulièrement est évidemment l'augmentation du déficit entre les charges de transfert, qui augmentent de plus de 10 millions, et les revenus de transfert, qui ne progressent que d'un million. 9 millions perdus entre 2017 et 2018 dans cet exercice. 9 millions à trouver dans d'autres rubriques du fonctionnement de l'Etat. Ce qui a été fait puisque le déficit global de 2018 correspond à celui de 2017. Les dépenses imposées par la Confédération ne sont plus assumées à leur juste niveau par celle-ci. Citons les dépenses liées à l'asile ou aux subventions aux primes de caisse maladie pour les bénéficiaires de prestations complémentaires. Nous saluons aussi les efforts de l'Etat dans ce domaine.

Le danger, dans ces transferts de charges de la Confédération vers les cantons, est que ces derniers, et cela semble se ressentir de plus en plus dans le Jura selon certains élus communaux, répercutent certaines charges justement sur les communes, qui n'auront d'autre choix que de les répercuter, elles, sur les citoyens.

J'ai rendu attentif mon groupe politique aux Chambres fédérales au danger que constitue ce mécanisme de report de charges. Il (mon groupe politique ou son unique membre), Denis de la Reussille, en est tout à fait conscient. Mais cela risque d'être insuffisant. Merci à vous donc, représentants des grands partis de ce pays, de faire un peu de travail dans ce sens auprès de vos élus respectifs.

Le groupe VERTS et CS-POP – et ce n'est pas une surprise avec les propos d'introduction du président de la CGF – acceptera l'entrée en matière et très vraisemblablement le budget 2018 en fin de débat. Il faudrait des changements de détail importants pour que nous changions éventuellement d'avis. Nous savons que ce budget est le fruit d'un exercice d'équilibrisme délicat où les arbitrages ont été nombreux.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), présidente de groupe : Le groupe PCSI va accepter unanimement l'entrée en matière du budget 2018.

Si le déficit annoncé est acceptable, il faut être conscient qu'il ne reste pas ou que peu de marge de manœuvre tant les arbitrages ont été serrés et drastiques pour ainsi éviter d'activer le frein à l'endettement.

Fort heureusement, le contexte économique n'est de loin pas catastrophique et assure des rentrées fiscales intéressantes et toujours en augmentation.

Reste que le budget contient des produits qui peuvent, en fonction des événements mondiaux, ne pas entrer dans notre escarcelle.

Pour tendre à équilibrer le budget, il est tenu compte d'une part plus grande, par rapport au budget 2017, du bénéfice de la BNS. Nous sommes donc tributaires, dans une large mesure, d'éléments extérieurs dont nous n'avons pas la maîtrise. En cela, la vision financière est à court terme et c'est interpellant. Autre tampon, la dissolution de provision qui varie d'un budget à l'autre. Ces deux derniers éléments doivent être neutralisés pour avoir une lecture plus juste des budgets et du taux lié au frein à l'endettement. J'en veux pour preuve le degré d'autofinancement, selon MCH2, qui tient compte des paramètres non financiers et qui se monte à 73,35 %.

Les domaines de la santé, de l'aide sociale et des assurances sociales continuent leur inquiétante augmentation. Comment arrêter cette machine folle, dont le vieillissement de la population ne fait qu'accentuer les effets ? La politique doit absolument s'atteler à cette problématique qui, à court terme, ne sera purement et simplement plus viable. On commence d'ailleurs à voir des mouvements de citoyens qui n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Il y a eu une réflexion générale au niveau du Canton avec les Etats généraux de la santé et il est indispensable de passer au stade supérieur en trouvant des solutions. Il faut agir à notre niveau également !

On sait que les charges de transferts sont mises sous la loupe pour essayer de contenir le delta grandissant à la charge du Canton. On peut y voir un transfert de charges de la Confédération sur les cantons, avec, de surcroît, l'incertitude au niveau de la péréquation intercantonale. A relever que la défense des intérêts du Jura est très active dans ce domaine. Je ne pouvais pas manquer une petite fleur au ministre des finances pour ma dernière présentation d'entrée en matière sur le budget !

La grande partie des économies sont liées à OPTI-MA, 31 millions pour cette année sur 35 millions escomptés. C'est la dernière année de mise en œuvre de ces mesures. Si on relève un bon suivi, il manque à notre sens une évaluation des effets collatéraux. Par définition, tout est perfectible et évolutif. Après un tel plan d'économies, sur plusieurs années de surcroît, la logique veut qu'une pesée des effets soit faite. Nous l'avons déjà relevé l'année dernière. Cela paraît évident qu'il peut y avoir des ajustements, dans un sens ou dans un autre, compte tenu qu'au départ, nous sommes partis sur un effort linéaire. Il ne faut pas avoir des œillères et évaluer constamment la situation pour que certaines mesures ne coûtent pas plus cher qu'elles ne rapportent. Ou, à l'inverse, trouver de nouvelles ressources.

Les économies engendrées ne sont pas vaines car on peut relever l'effort qui a pu être fait au niveau des investissements bruts et ainsi garantir des investissements nets stables. C'est important que les projets puissent être réalisés, voire d'autres pour ne pas rester figer derrière une planification financière qui, elle aussi, peut contenir des variations liées au rythme d'exécution des projets.

Le PCSI est également heureux de voir que des moyens importants seront mis en place pour la venue de la ville de Moutier.

Après ces brèves considérations générales, vous dire que le groupe PCSI acceptera quelques amendements tout en restant contenu dans les dépenses supplémentaires.

Mme Josiane Sudan (PDC) : Comme vous avez pu le constater, le budget cantonal 2018 boucle avec un déficit limité à 5,6 millions de francs tout en permettant de réaliser des investissements nets pour 32,7 millions et en respectant le frein à l'endettement avec un degré d'autofinancement de 83,3 %.

Le déficit de 5,6 millions est comparable à l'exercice précédent tout en intégrant la reprise de la baisse linéaire de la pression fiscale. Je ne reprendrai pas ici l'ensemble des chiffres du budget; ils ont été très largement développés par le président de la commission de gestion et des finances.

Les investissements bruts planifiés augmentent à un niveau élevé par rapport à ces dernières années même si, en parallèle, on remarque que le volume des investissements réalisés sur le territoire cantonal baisse fortement avec l'aboutissement du chantier de l'A16.

L'augmentation des recettes permet de faire face à une progression continue des charges dans le domaine des prestations sociales, du secteur de la santé et des transports.

Ces charges en continue augmentation ont aussi une incidence sur les communes, auxquelles les clés de répartition Etat-communes s'appliquent.

Nous approuvons et relevons la volonté du Gouvernement de procéder à la concrétisation complète du programme OPTI-MA. Le taux de réalisation par rapport à l'objectif du programme fixé est de 88,6 %. Il s'avère nécessaire de réaliser pleinement OPTI-MA et de continuer à rechercher de nouvelles recettes.

J'ajouterais quelques lignes concernant les charges de transfert qui ne cessent d'augmenter. Et rappeler que les économies les plus faciles à faire sont les dépenses que l'on n'a pas encore engagées.

Il en va de la responsabilité de chacun d'amener des propositions de modifications réalistes et crédibles, au risque de mettre à mal le fonctionnement du frein à l'endettement.

Pour terminer, nous tenons à remercier les membres du Gouvernement pour les réponses précises et complètes qui ont été apportées aux nombreuses questions posées en commission de gestion et des finances. Nous remercions également l'ensemble des collaborateurs et des collaboratrices qui ont participé, à un titre ou à un autre, à l'établissement de ce budget.

En conclusion, le groupe PDC acceptera l'entrée en matière sur l'arrêté concernant le budget tel que présenté. Je vous remercie de votre attention.

Mme Mélanie Brühlhart (PS) : Concernant le budget 2018, le groupe socialiste ne peut évidemment pas se réjouir du document présenté. Il est en effet difficile d'accepter que le frein à l'endettement soit, de fait, un frein aux investissements.

De surcroît, notre Canton ne parvient quasiment plus qu'à investir dans son patrimoine immobilier, d'ailleurs essentiellement pour des infrastructures routières, ce qui n'est ni original ni ambitieux. Pour 2018, ce ne sont pas moins de 8 millions, soit un quart des investissements totaux, qui seront engagés pour des aménagements routiers.

Que nos projets d'avenir sont pauvres, pourtant dans un contexte de bonne santé financière, contrairement à ce que l'on nous rabâche, d'ailleurs en créant un climat de morosité décidément peu objectif !

Oui, la santé financière de notre Canton est bonne. En voici trois indicateurs :

- Premièrement, le Jura se situe, avec une dette brute par habitant de 6'500 francs, au 9^e rang des cantons suisses. Cette dette est inférieure à la moyenne nationale, estimée à 8'400 par habitant.
- Deuxièmement, la fortune par habitant est positive, aux alentours de 2'600 francs, et place le Jura au 15^e rang suisse.
- Troisièmement, le degré d'autofinancement au budget projeté pour 2018 est de 83 %. 20 cantons et demi-cantons présentent un degré d'autofinancement inférieur au nôtre.

Les comptes annuels reflètent la réalité de manière plus fiable que les budgets qui ne sont qu'une prévision pour l'année suivante.

Dans ce contexte, si l'on se réfère aux exercices de ces quinze dernières années, on constate qu'en réalité, notre taux

d'autofinancement atteint plus de 90 %, avec un excédent de financement par habitant de plus de 3'300 francs.

La situation décrite nous montre que nous pourrions investir davantage mais que le frein à l'endettement, appliqué au budget chaque année, nous bride de façon démesurée.

Depuis la mise en place du frein à l'endettement et pour maintenir un autofinancement réel à 90 %, les investissements ont considérablement chuté. Pour 2018, ils n'atteindront même pas 4 % du budget, soit la moitié de ce qui était consenti avant la mise en place de cette technique. Dans les années 2000 en effet, les investissements variaient entre 7 % et 9 % du budget alors même que les taux d'intérêts n'étaient pas aussi favorables qu'aujourd'hui.

Si le Canton a investi pendant des années pour rattraper son retard en termes d'infrastructures, il ne faut pas baisser les bras et se tourner sereinement vers l'avenir, en continuant à investir pour un canton fort, riche de ses bientôt 80'000 habitants.

L'attractivité de notre Canton ne sera jamais assurée par sa fiscalité mais par sa qualité de vie hors pair. Ne bradons pas nos atouts sur l'autel du sacrosaint frein aux investissements.

Venons-en au détail du budget 2018 et plus particulièrement au secteur de la santé, qui coûte très cher. Dans ce domaine, notre Canton dispose d'une marge de manœuvre encore insuffisante pour infléchir la tendance à l'explosivité des coûts que subissent, année après année, nos concitoyens.

Les Etats généraux de la santé, auxquels nombre d'entre nous ont participé, s'ils n'ont pas apporté de solution miracle à la hausse des coûts, ont eu le mérite de permettre à la majeure partie des acteurs de la santé jurassiens de se rencontrer et de discuter. La mise en réseaux de nos idées et compétences aboutira, j'en suis sûre, au développement de stratégies cantonales en matière d'efficacité des soins.

Le monde politique doit travailler main dans la main avec les professionnels, sans ingérence et dans un climat de confiance mutuelle. Dans ce contexte, un cadre de communication réfléchi, choisi et respecté est primordial.

D'autres défis sont à venir en 2018. Par exemple, les assureurs ont récemment obtenu gain de cause devant le Tribunal fédéral et diminueront de ce fait leur participation aux coûts des EMS. En effet, ils ne participeront plus aux coûts du matériel de soins et exigent même une rétrocession des montants pour les années 2015 à 2017. Le montant qui sera à charge soit du Canton, par le financement de la part résiduel des soins, soit des EMS ou même des assurés puisque les négociations sont en cours, est évalué actuellement à 1 million de francs par an pour nos 750 aînés en établissements de soins.

Les acteurs de la santé et les politiques devront serrer les rangs pour faire face et trouver ensemble des solutions acceptables financièrement et qualitativement afin de continuer à donner à nos aînés un cadre de vie et de soins respectueux et ceci au niveau national.

Il faut se battre pour changer de paradigme. La Confédération ne peut pas imposer et les cantons se démener pour financer ! Quand le décideur passera à la caisse, la situation deviendra tout autre et des décisions audacieuses seront tout à coup prises.

Chers collègues, soyons courageux et confiants en l'avenir. Le canton du Jura n'est pas au bord de la faillite.

Le groupe socialiste veut soutenir les investissements sur le long terme. Les mesures qui vous seront proposées devront porter leurs fruits, non seulement en améliorant la qualité de vie de nos concitoyens mais aussi en évitant, dans quelques années, des dépenses qui seraient la conséquence d'économies mal placées avec des effets à court terme. Le groupe socialiste souhaite investir dans la politique de la jeunesse, dans le soutien à la formation de base et secondaire, dans la prévention sociale et de santé ainsi que dans le développement durable.

Fort de ces considérations, le groupe socialiste soutiendra l'entrée en matière sur le budget 2018 et formulera diverses propositions lors de la discussion de détail, que nous vous invitons à soutenir. Je vous remercie de votre attention.

M. Pierre Parietti (PLR) : C'est un exercice à nouveau périlleux que celui qui a été traité par le Gouvernement jurassien et qui nous est présenté ce jour pour approbation parlementaire....

Les chiffres vous sont connus; notre président vous en a brossé un certain nombre, les plus représentatifs, qui ont par ailleurs été complétés par les intervenants précédents. Les soucis ont été évoqués, les pistes correctives ont été utilisées dans la mesure des possibilités existantes et, pourtant, le résultat est là, froid et négatif, à hauteur de 5,6 millions, et encore, bien évidemment, sous réserve d'amendements éventuels qu'il vous appartiendra de trancher !

Tout cela dans un contexte de doute et de progression négative inexorable dans des domaines dont nous n'avons pas la maîtrise (ou si peu !), qu'il s'agisse des coûts de la santé, des frais d'hospitalisations extérieures, des assurances maladie par leur contribution, des coûts du social, des transports... et il y en a bien d'autres.

Et pour arriver à ce découvert, il a fallu déjà puiser dans la réserve conjoncturelle, qu'on intitulera par la suite réserve de politique budgétaire. Nous avons heureusement mis en place ou vécu la mise en place des mesures structurelles résultant d'OPTI-MA à hauteur de près de 90 %, soit les 85 EPT qui ont été cités tout à l'heure. Et nous avons bénéficié des versements bienvenus de la BNS...

...et, en plus, nous avons pu et dû «resserrer les boulons» entre la version budgétaire initiale et celle proposée aujourd'hui, absorbant, comme cela a été précisé par le président, près de 22 millions entre ces deux versions, soit environ 2,5 % du budget !

Mais nous avons devant nous d'autres soucis potentiels qui sont à notre porte pour les années à venir :

- Qu'en sera-t-il de l'entente intercantonale s'agissant de la péréquation financière, sachant que les cantons contributeurs freinent fortement la hauteur de leur participation ? Le Gouvernement a laissé entendre un coût qui pourrait s'élever à plus de 8 millions (8 à 15 millions), qui péjorerait nos rentrées financières.
- Quelles seront les incidences relevant de la réforme de la fiscalité des entreprises, situation inexorable qui est devant nous et qui, après l'échec de la RIE III, passera peut-être par le PF 17 (comme elle est intitulée) ou par une version encore amendée ?
- Quelles seront les mesures et les coûts des transferts de charges entre Canton et communes à l'avenir ?
- Quelle est l'évolution admissible de la dette par habitant, celle-ci passant en moins de 10 ans de 3'393 francs à 4'569 francs, soit une hausse de 35 % ? Différence globale : 100

millions ! Quelles qu'en soient les raisons, le chiffre est là, brutal et inéluctable !!!

Le groupe PLR a examiné avec une grande attention l'entrée de cet important dossier, fil conducteur ténu pour la gestion 2018. Il a débattu et soupiré un certain nombre de réflexions internes. Il a examiné attentivement et objectivement la vingtaine ou presque d'amendements proposés après des discussions soutenues au sein de la CGF au travers des échanges entre les commissaires. Il en a tiré ses conclusions avec sérénité dans les choix finaux, en donnant quittance à la version budgétaire qui lui a été soumise, et cela à la quasi-unanimité de ses membres sauf quelques rares exceptions pour l'un ou l'autre des amendements proposés et que nous traiterons tout à l'heure. Il a renoncé délibérément à toute surcharge financière et proposition de confort ou de complaisance !

Le frein à l'endettement reste également une épée de Damoclès au-dessus de nos têtes et nous ne souhaitons pas devoir y déroger en 2018. Rappelons à ce propos qu'on cite une marge de manœuvre de l'ordre d'un million à peu près en l'état actuel mais tout en rappelant que nous avons déjà puisé 2,5 millions dans cette fameuse réserve de politique budgétaire.

La pré-conclusion apparaissant explicitement dans le rapport du Gouvernement est claire et sans équivoque. Je reprends une phrase de la page 19 : «Au final, il s'avère nécessaire de réaliser pleinement OPTI-MA et de continuer à rechercher de nouvelles recettes, notamment pérennes». On aurait pu continuer cette phrase en ne recherchant pas seulement de nouvelles recettes mais de nouvelles économies au-delà d'OPTI-MA.

C'est donc en acteur responsable que nous accepterons l'entrée en matière du budget, tout en nous réservant d'apporter nos remarques relatives aux amendements proposés. Nous accepterons également l'arrêté qui s'y réfère. Nous ne souhaitons pas nous retrouver dans la situation du canton voisin qui a séché très fortement la soirée et la nuit dernière pour ne pas accepter son budget 2018. Le canton du Jura a besoin d'avoir un budget 2018. Nous accepterons l'arrêté, sauf bien évidemment si le frein à l'endettement n'était pas respecté, ce qui devrait nous conduire à revoir peut-être notre position. Je vous remercie de votre attention.

M. Charles Juillard, ministre des finances : Le Gouvernement a l'honneur de vous soumettre le budget 2018 de l'Etat. Ce budget ainsi proposé est conforme aux dispositions de la Constitution et de la loi sur les finances cantonales.

Je ne développerai pas le fait que la Confédération ne rémunère pas suffisamment les prestations exigées par des dispositions fédérales comme celles en lien avec l'asile ou la réduction des primes de caisse maladie.

Je ne développerai également pas le fait que le taux de progression des charges dans le domaine social s'avère supérieur pour l'Etat par rapport à celui des communes. Non, ces faits expliquent certes les difficultés croissantes à boucler, année après année, les budgets mais je ne me souhaite pas m'y attarder davantage à cette tribune.

Je vais vous présenter cette année, et j'espère que vous le comprendrez (même si vous ne le partagerez pas forcément toujours), comment le Gouvernement, pour sa part, s'efforce de présenter un budget.

Sans trahir les débats de nos séances, les décisions du Gouvernement sont le résultat de choix entre les charges, et

donc les prestations à autoriser et les moyens à disposition, par rapport aux revenus attendus.

Un budget n'est ni plus ni moins que le résultat de choix par rapport à des besoins trop importants en regard des ressources limitées et variables dans le temps.

Un budget représente des choix ! Ce processus s'avère naturellement difficile car il s'agit de prioriser la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles qui reposent majoritairement sur des dispositions légales impératives et sur différentes impulsions ou orientations politiques. Ces choix s'effectuent non seulement par rapport aux moyens à disposition demain mais également à ceux qui seront à disposition après-demain. La prise en compte des projections à moyen terme s'avère indispensable afin d'offrir une certaine durabilité et une certaine cohérence dans les actions menées par l'Etat.

Sans faire preuve d'un pessimisme, contrairement à ce qu'on peut entendre, qu'on prête souvent à toute personne en charge des budgets, il convient d'anticiper la réforme de la péréquation financière qui risque fortement de générer des manques à gagner importants. Cela a été rappelé par le président de la CGF. De plus, le projet fiscal 17 représente un pari indispensable afin de conserver la création de richesses, en Suisse, des entreprises à statut fiscal. Il en va du maintien des emplois et des recettes fiscales.

Finalement, il convient d'anticiper également les conséquences des taux d'intérêts qui demeurent bas. Cela est certes favorable aux emprunts. Mais, à moyen terme, cela l'est moins pour les placements sans risque comme ceux de la prévoyance professionnelle qui est désormais la principale préoccupation de la population selon un récent sondage.

Pour l'année 2018, les projections financières au niveau des personnes morales s'avèrent raisonnablement optimistes. Le Gouvernement estime, dans ce contexte, qu'il s'agit d'un budget qui n'est pas parfait mais satisfaisant.

Pourquoi n'est-il pas parfait ?

Il convient de ne pas s'y méprendre. Le budget 2018, s'il respecte le frein à l'endettement, présente un déficit de 5,6 millions de francs malgré les bonnes nouvelles en provenance des entreprises et de la part des excédents de la BNS.

Alors, permettez-moi de m'arrêter quelques secondes sur la grande théorie que j'ai entendue sur les investissements qui seraient insuffisants dans notre République. Je suis toujours d'accord d'en débattre mais ne pas voir que les investissements bruts ont baissé du fait de l'achèvement de l'A16 m'interpelle. De même que parler de dette par habitant sans la consolider avec celle des communes m'interpelle tout autant quand on veut faire des comparaisons intercantionales. Et puis, il ne faut quand même pas oublier que l'endettement est un piège qui a des effets rapides sur les capacités de l'Etat et des communes à faire face à leurs obligations ou leurs choix pour aider les plus faibles notamment. Madame la Députée, si la qualité de vie que vous dites excellente, ce que je partage aussi, et que vous voulez encore améliorer dans notre Canton suffisait pour son développement, je pense que nous ne serions depuis longtemps plus le canton le plus faible économiquement de ce pays. Donc, il est important, aux yeux du Gouvernement, de garder le cap pour assurer un avenir durable pour chacune et chacun, y compris et en particulier pour les plus faibles.

Comme vous avez déjà pu le constater au moment du bouclage des comptes, le Département des finances et le

Gouvernement n'ont pas pour habitude de sous-estimer stratégiquement les recettes pour limiter l'action légitime du Législatif. La marge à disposition du Parlement pour respecter le frein à l'endettement n'a jamais été aussi large. Elle se chiffre à environ un million de francs ! On peut se demander s'il n'y a pas une confusion avec un bénéfice projeté d'un million ! Pourquoi ce doute ? Les propositions d'amendements financièrement les plus importantes vont toutes dans le même sens, à savoir une augmentation des dépenses. Je me demande quelle aurait été l'importance des propositions en l'absence du mécanisme de frein à l'endettement.

La loi sur les finances fixe comme objectif à moyen terme l'équilibre financier. Le but pour viser des prestations durables est de présenter un budget qui s'approche de l'équilibre.

Le déficit de 5,6 millions ne peut pas être qualifié de parfait dans le cadre de la bonne conjoncture ainsi attendue en 2018. De plus, à l'égard du personnel de l'Etat, ce budget ne prévoit aucune compensation par rapport à la baisse des salaires réalisée en 2017 sur la base de l'IPC. Le Gouvernement et les syndicats se sont entendus sur ce point en l'absence d'inflation et évidemment aussi faute de moyens.

Finalement, la marge d'autofinancement générée par les activités courantes de l'Etat de 27 millions étant inférieure au volume des investissements, il conviendra de recourir, même en haute conjoncture, davantage à l'emprunt. La dette brute progressera ainsi à 335 millions selon nos prévisions.

Ce budget 2018 est certes satisfaisant... et pourquoi ?

Les charges sont maîtrisées malgré la progression de nos dépenses liées. Ces dépenses liées dans le domaine de la santé ou du social s'avèrent non seulement importantes avec 300 millions, donc le même montant que les recettes fiscales, mais elles coûtent plus cher d'année en année.

Ainsi, les membres du Gouvernement qui se succèdent s'attèlent à trouver un financement supplémentaire. Pour le budget 2018, ces deux secteurs ont impliqué une augmentation des charges brutes de 8,5 millions.

Malgré ces secteurs dynamiques, la croissance des charges est une nouvelle fois fortement limitée avec un taux de 1,6 % !

Le Gouvernement est pour sa part satisfait de vous présenter une version correspondant à l'orientation, nous semble-t-il, de la majorité de ce Parlement, à savoir une limitation des effectifs du personnel. L'effectif du personnel administratif stagne et celui des enseignants diminue.

Autre élément satisfaisant, les investissements bruts ! Ils ont progressé à 49 millions. Ici également, au niveau des investissements, le Gouvernement a dû procéder à des choix en tenant également compte de la maturité des projets et des ressources en personnel à disposition afin de présenter un budget avec la diligence requise. Des recettes de tiers permettent d'afficher les investissements bruts les plus importants depuis 2014.

En ce qui concerne les propres chantiers, des travaux se concrétiseront principalement dans le domaine routier (aménagement et maintenance de routes cantonales et H18; ce n'est pas très sexy mais ça fait partie des infrastructures qui sont nécessaires au développement d'une région), dans le secteur des constructions (ancien institut pédagogique par exemple), dans le secteur informatique (qui est quand même la modernisation de la société et de l'Etat) et, finalement, en faveur de la culture avec le Théâtre du Jura. Voilà, ce n'est

pas seulement des routes ou des chemins qui seront construits.

Finalement, au niveau des satisfactions, le Gouvernement propose la création de 4,5 EPT afin de se donner les moyens pour prendre à bras-le-corps notre mission prioritaire de ces prochaines années : l'accueil de Moutier.

Vous l'aurez compris, l'état d'esprit qui prédomine au Gouvernement lors du budget est celui de trancher, de faire des choix mais des choix réfléchis. Faire des choix implique de ne pas seulement additionner les déficits et les investissements mais également de les réduire, en fonction non seulement des moyens à disposition de demain mais également d'après-demain.

Je conclurai cette entrée en matière en vous indiquant que le Gouvernement interviendra dans la discussion de détail si cela s'avère nécessaire afin d'apporter d'éventuels compléments.

Je me dois toutefois de faire un « mea culpa » et je le fais volontiers quand je me trompe... et je me suis trompé sur un point. Vous verrez, c'est fondamental pour la conclusion du budget !!

M. Rémy Meury (CS-POP) (*de sa place*) : C'est pas possible !!

M. Charles Juillard, ministre des finances : Si, si, c'est possible, Monsieur le Député. (*Rires.*) Comme quoi tout arrive ! (*Rires.*)

Mais que tous aient la même humilité pour le reconnaître, ce serait encore mieux, Monsieur le Député ! (*Rires.*)

Je dois vous faire mon « mea culpa » sur un point, à savoir vous dire en effet que j'ai donné à la CGF des informations erronées concernant le fameux vélo électrique. (*Des voix dans la salle : « Ooohhh ! »*) Celui dont on a parlé en commission de gestion et des finances, que je croyais être celui hérité de la police, eh bien... non, ce n'est pas celui-là ! Celui de la police est toujours à la police et celui du Département est au département; il se fait vieux, il date de 2011 et il mériterait d'être changé, raison pour laquelle vous trouvez, dans le budget, une somme pour cela. Donc, « mea culpa », je me suis trompé sur cette information.

De plus, le Gouvernement vous informe que, selon l'article 123a de la Constitution, le budget 2018 – et, là, je redeviens très sérieux – ne présente aucune circonstance extraordinaire justifiant de déroger au mécanisme du frein à l'endettement.

J'aimerais conclure en remerciant toutes les personnes de l'administration et mes collègues du Gouvernement qui se sont efforcés de vous rendre un budget satisfaisant et de vous donner toutes les explications dont vous aviez besoin pour l'apprécier. Je tiens également à remercier les membres de la CGF et son président qui ont, comme à l'accoutumée, analysé et apprécié les prévisions avec la plus grande diligence.

Pour l'heure, au nom du Gouvernement, je vous recommande d'approuver le budget 2018 sous réserve des deux amendements proposés par le Gouvernement et acceptés à l'unanimité par la CGF.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le président : L'entrée en matière n'étant pas combattue, nous pouvons passer à la discussion de détail des rubriques

et ceci se fait selon les feuilles que vous avez reçues et qui datent du 13 décembre 2017.

Propositions d'amendements :

Fonctionnement :

20.01

Rubriques 101.3000.00 et suivantes (pages 73 et 74) – GVT / Adaptation du budget au nouveau système de prévoyance professionnelle des membres du Gouvernement

Projet de budget :

Rubrique 101.3000.00 :	1'120'000 francs
Rubrique 101.3050.00 :	110'300 francs
Rubrique 101.3051.00 :	413'000 francs
Rubrique 101.3053.00 :	2'700 francs
Rubrique 101.3054.00 :	50'900 francs
Rubrique 101.3055.00 :	11'500 francs

Gouvernement et commission :

Adaptation des montants du budget au nouveau système de prévoyance professionnelle des membres du Gouvernement (indemnité par année de fonction de 55'000 francs nets à provisionner)

Rubrique 101.3000.00 :	1'358'700 francs
Rubrique 101.3050.00 :	125'400 francs
Rubrique 101.3051.00 :	218'300 francs
Rubrique 101.3053.00 :	3'100 francs
Rubrique 101.3054.00 :	57'700 francs
Rubrique 101.3055.00 :	13'000 francs

Le président : Comme l'a dit le président de la commission de gestion et des finances, c'est une adaptation. Il ne va donc pas remonter à la tribune. Est-ce qu'une députée ou un député désire intervenir ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons dès lors passer au vote.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 54 députés.

20.02

Rubrique 790.3638.00.04 (page 80) – COP / Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD)

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé	
Rubrique 790.3638.00.04 :	250'000 francs

Minorité de la commission :

Réduction de 100'000 francs du contrat de prestations avec la FICD, dès le moment où l'Etat n'est plus lié par le projet de développement au Cameroun.	
Rubrique 790.3638.00.04 :	150'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Le projet Cameroun arrive à son terme à la fin de cette année ainsi que le versement de la subvention fédérale de 200'000 francs qui était liée à la participation totale de 370'000 francs.

De plus, dans le cadre du programme OPTI-MA, soit par l'intermédiaire de la mesure 45, il avait été décidé de ne plus porter en direct des projets à l'étranger. Effectivement, à cette occasion, il avait été prévu que notre Canton externalise le suivi des programmes d'aide au développement par l'intermédiaire de la Fédération interjurassienne de coopération et de développement (FICD) qui rassemble 31 associations.

Eu égard à ce qui précède, il est donc prévu, dans le budget 2018, d'allouer le montant de 170'000 francs représentant la participation jurassienne précédente à la FICD. Cette dernière aura ainsi la charge de l'affecter à des associations et des projets qui devront respecter le mandat de prestations conclu avec l'Etat. A ce sujet, je rappelle qu'un partenariat doit répondre à une volonté commune, reconnue et déclarée par chacune des parties, de remplir une mission, d'atteindre des objectifs et de fournir des prestations prescrites par l'Etat. En fait, la stratégie adoptée dans chaque cas par l'Etat doit mettre en évidence la pertinence, l'efficacité et l'efficience du partenariat. Elle doit également préciser les modalités relationnelles et le suivi du partenariat. C'est donc en tenant compte de ces différents critères que le mandat de prestations a été étudié d'une part et qu'il sera établi d'autre part avec la Fédération interjurassienne de coopération et de développement.

Nous comprenons que le versement de subventions ou d'aides ne soit pas acquis indéfiniment mais remis régulièrement en question. Dans le cas présent, malgré la fin du projet Cameroun, la majorité des membres de la commission soutient le report de la participation cantonale de 170'000 francs par l'intermédiaire de Fédération interjurassienne de coopération et de développement, contrairement à la minorité de la commission qui souhaite la réduire à 70'000 francs. En tenant compte de la subvention de 80'000 francs déjà attribuée précédemment, le montant porté au budget 2018 en faveur de la FICD s'élèverait donc à 250'000 francs avec la proposition de la majorité ou à 150'000 francs avec la proposition de la minorité.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition de majorité, soit le montant de 250'000 francs de la rubrique 790.3638.00.04 dans le projet de budget. Je vous en remercie par avance.

Mme Brigitte Favre (UDC), au nom de la minorité de la commission : Le canton du Jura a débuté le programme d'aide au développement au Cameroun en 1991 par le biais du «Projet santé».

Depuis 2002, le Canton a lancé un nouveau programme de coopération dans le domaine du développement rural. Un accord de coopération entre la République et Canton du Jura, agissant par le Conseil fédéral suisse, et la République du Cameroun est à la base des projets jurassiens au Cameroun.

Pour 2018, le soutien avec des subventions fédérales à hauteur de 200'000 francs pour les projets au Cameroun prend fin. Malgré cela, la gestion de projet est remise à la Fédération interjurassienne de coopération et de développement et les dépenses pour celle-ci passent du budget 2017, à hauteur de 80'000 francs, à 250'000 francs pour le budget 2018.

Le Gouvernement nous a informés que la FICD va poursuivre le projet au Cameroun. Or, dans le bulletin d'information de la FICD du 8 décembre 2017, elle communique par plusieurs articles et exemples concrets que, je cite, «bien engager, c'est savoir se rendre inutile». Par exemple, la durée des projets sur le terrain de l'organisation Terre des Hommes est citée : leur partenariat s'étale généralement sur une période de 12 ans : une phase pilote entre 12 et 18 mois, 2 cycles de partenariat de 4 ans, puis une phase de retrait progressif sur 3 ans.

Il s'agit de développer des projets durables, qui peuvent être portés à l'avenir indépendamment par les pays en développement. La durée des projets tourne, dans la plupart des

cas, autour des 10 ans. Les deux projets au Cameroun durent maintenant depuis 26, respectivement 15 ans, si mes chiffres et calculs sont justes. C'est donc tout à fait contradictoire de vouloir poursuivre ces projets et, en même temps, communiquer dans un bulletin entier sur l'utilité du désengagement de projets de soutien.

La part cantonale allouée au projet Cameroun sera donc versée à la FICD sans que nous sachions exactement dans quels projets elle partira; visiblement, elle continuera de partir dans le projet Cameroun qui, selon nous, ne peut pas être qualifié comme «aide au développement durable» au vu de la longueur du projet.

Pour ces raisons, nous vous proposons de diminuer le montant au budget 2018 alloué à la FICD de 100'000 francs. En vous faisant cette proposition, nous acceptons tout de même une augmentation non négligeable de ce poste, à hauteur de 70'000 francs. Nous vous remercions du soutien que vous porterez à la proposition de la minorité de la commission.

Mme Nathalie Barthoulot, présidente du Gouvernement : Pour compléter ce qu'a indiqué le président de la CGF tout à l'heure, peut-être vous rappeler qu'en 2005, et selon les statistiques de la DDC, le montant dépensé par le canton du Jura pour financer l'aide au développement (en Afrique et en Europe de l'Est) était de 520'000 francs. La diminution depuis cette date est donc supérieure à 50 %.

En 2005, le budget de l'Etat s'élevait à 682 millions de francs. Il sera de 934 millions en 2018. La part consacrée à l'aide au développement sur le budget de l'Etat a diminué de deux tiers entre 2005 et 2018.

Le principe de l'aide au développement est inscrit dans la Constitution cantonale à l'article 53 qui prévoit que (je cite) «L'Etat encourage l'aide humanitaire et coopère au développement des peuples défavorisés».

Malgré les réductions consenties, le Canton a mis en œuvre l'article 53 de sa Constitution en développant et en accompagnant des projets de grande qualité au Cameroun. Il a ainsi été fait la démonstration de ce qu'un canton peut entreprendre en matière d'aide au développement dans les domaines de compétences qui sont lui sont propres (santé et formation professionnelle notamment).

C'est le cas à l'Institut agricole d'Obala. Ce sont aujourd'hui quelque 800 élèves et étudiants qui le fréquentent, dans un cursus qui va de l'école obligatoire à la formation technique agricole supérieure. La spécificité des formations dispensées dans cette école, c'est d'une part d'être inspirées par le modèle dual suisse et, d'autre part, de promouvoir l'entreprenariat agricole. De très nombreux jeunes ont créé leur entreprise après avoir fréquenté l'établissement, ce qui est le meilleur moyen de leur donner l'envie et les moyens de rester au pays et de ne peut-être pas céder à la tentation de l'émigration.

Aussi, et contrairement à ce que vous avez indiqué, Madame la Députée, je ne pense pas qu'il y ait de contradiction à poursuivre la coopération avec le Cameroun ou avec un autre pays car, on le sait, le développement est loin d'être terminé.

Aussi, le Gouvernement vous recommande de soutenir sa proposition initiale et de laisser le montant initial figurant au budget 2018.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 41 voix contre 10.

20.03

Rubriques 210.3636.00.02 et 210.3636.01.02 (page 83) – SAS / Prise en charge de l'action éducative en milieu ouvert

Projet de budget :

Rubrique 210.3636.00.02 : 2'468'500 francs

Rubrique 210.3636.01.02 : 4'200'000 francs

Gouvernement et commission :

Augmentation de 300'000 francs des prestations de la Fondation St-Germain via la réduction, pour un même montant, des placements extérieurs. Effet global neutre.

Rubrique 210.3636.00.02 : 2'768'500 francs

Rubrique 210.3636.01.02 : 3'900'000 francs

Le président : Là également, comme l'a expliqué le président de la commission, il s'agit d'un transfert. Dès lors, il ne va pas remonter à la tribune pour l'expliquer. Est-ce qu'une députée ou un député désire prendre la parole ? Cela n'a pas l'air d'être le cas. Le Gouvernement ? Non, ce n'est pas le cas non plus. Dès lors, nous pouvons directement passer au vote.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la commission est acceptée par 56 députés.

20.04

Rubriques 707.3000.00 et suivantes (page 89) – TMI / Taux d'activité du poste de juge des mineurs

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé, soit une augmentation du taux d'activité de 50 % à 70 % du poste de juge des mineurs

Rubrique 707.3000.00 : 100'900 francs

Rubrique 707.3050.00 : 29'600 francs

Rubrique 707.3051.00 : 42'100 francs

Rubrique 707.3053.00 : 900 francs

Rubrique 707.3054.00 : 13'400 francs

Rubrique 707.3055.00 : 3'000 francs

Minorité de la commission :

Augmentation du taux d'activité à 80 % au lieu de 70 % du poste de juge des mineurs.

Rubrique 707.3000.00 : 115'300 francs

Rubrique 707.3050.00 : 30'500 francs

Rubrique 707.3051.00 : 43'400 francs

Rubrique 707.3053.00 : 900 francs

Rubrique 707.3054.00 : 13'800 francs

Rubrique 707.3055.00 : 3'100 francs

M. Pierre Parietti (PLR), rapporteur de la majorité de la commission : Le Gouvernement est conscient d'une charge de travail nécessitant un renforcement de dotation, notamment après l'entrée en fonction d'une magistrate n'ayant à ce jour encore ni la routine, ni l'expérience de son prédécesseur.

Ses réflexions ont conduit à relever le taux d'activité, passant ainsi de 50 % à 70 %, soit en fait une augmentation de 40 % du temps actuellement consacré à cette importante mission, soit l'équivalent d'un EPT/jour par semaine.

Cette situation projetée pour 2018 a été jugée comme correcte, satisfaisante et justifiée par la majorité de la commission lors de l'examen détaillé du budget.

Elle vous recommande dès lors d'accepter la position budgétaire ainsi préconisée par le Gouvernement en rappelant que c'est l'équivalent d'un surcoût de l'ordre de 35'000 francs par rapport à l'activité initialement convenue de 50 %. Je vous remercie de votre attention.

Mme Brigitte Favre (UDC), au nom de la minorité de la commission : Dans le budget 2018, il est prévu d'augmenter le taux d'activité du poste de juge des mineurs de 50 % à 70 %. La volonté du Gouvernement d'augmenter ce poste montre qu'il est clairement sous-doté face au travail accumulé dans le domaine.

Avec l'entrée en vigueur du Code de procédure pénale en 2011, il y a eu un surplus de la charge de travail, traduit d'ailleurs par un nombre plus conséquent de procureurs au Ministère public, augmentation d'effectif qui n'a pas eu lieu au Tribunal des mineurs.

Avec la croissance de la population ces 38 dernières années, et ainsi des cas litigieux, le poste de la juge des mineurs n'a pas été augmenté en conséquence. Les dossiers ne deviennent pas seulement plus complexes mais ils ont également augmenté de 50 % en 2016 par rapport à l'année 2015 et risquent d'être encore plus nombreux cette année. On remarque donc clairement une tendance à la hausse.

La juge des mineurs effectue des heures de piquets 24/24 heures, 7/7 jours et pendant 320 jours par an; cela est difficilement conciliable avec un poste à seulement 50 %, voire 70 %. Comme dans tous les domaines, la charge administrative a également augmenté et les représentations en tant que cheffe de service prennent un certain temps.

Un jugement par le Tribunal des mineurs est censé punir les jeunes malintentionnés mais aussi, et surtout, les soutenir et les suivre pour les mettre au carré. Les statistiques le prouvent : un quart des délinquants juvéniles est à nouveau condamné à l'âge adulte et, pour un mineur condamné à quatre reprises ou plus, le taux de récidive est de 64 %. Par contre, un jeune qui n'a été condamné qu'une seule fois s'éloignera de la criminalité dans 80 % des cas. Il est donc important que le travail au Tribunal des mineurs soit effectué avec la plus haute qualité possible. Il faut à tout prix éviter les prescriptions des dossiers pour les jeunes délinquants pour ne pas donner le mauvais exemple ainsi que pour leur donner une chance de pouvoir être réintégrés dans la société.

Au vu des enjeux pour notre sécurité, pour l'avenir de ces jeunes gens, mais également pour donner l'opportunité à la juge des mineurs d'effectuer son travail avec le plus grand sérieux, nous vous proposons d'augmenter le taux d'activité du poste de juge des mineurs à 80 %. La prévention de la criminalité auprès des mineurs doit bien valoir cela. Nous vous remercions pour votre soutien à la proposition de la minorité de la commission.

M. Rémy Meury (CS-POP) : Nous mettons cette proposition en lien avec la proposition 20.13 qui sera développée par notre excellent collègue Raphaël Ciochi tout à l'heure et qui demande l'augmentation de la dotation en personnel pour le conseil pédagogique de l'enseignement spécialisé. Et nous ne reviendrons pas à la tribune sur ce point-là.

Dans un cas comme dans l'autre, Tribunal des mineurs et conseil pédagogique de l'enseignement spécialisé, nous manifestons une forte inquiétude concernant la prise en charge des jeunes, des élèves, en difficultés, régulières ou passagères. On parle de difficultés sociales essentiellement pour ce qui est du Tribunal des mineurs. Les difficultés scolaires ne sont pas à négliger non plus. Il n'y a pas de lien direct et, heureusement, automatique entre les deux aspects mais il est évident qu'une prise en charge optimale en milieu scolaire aide indéniablement à stabiliser les personnalités.

Dans un cas comme dans l'autre, nous avons affaire à de la prévention. C'est le pilier fondamental, à nos yeux, dans les mesures à mettre en œuvre pour éviter les dérapages que certains jeunes pourraient être tentés de tester. La prévention est plus efficace, en durabilité aussi, que la sanction.

Nous ne devons pas choisir entre l'une ou l'autre mesure : le soutien à la juge des mineurs ou le soutien au conseil pédagogique de l'enseignement spécialisé. Nous faisons le choix de soutenir l'une et l'autre mesure. Nous vous invitons à en faire de même en soutenant les minorités à ce point 20.4 et au point 20.13 tout à l'heure, qui réclament davantage de moyens pour ces deux postes.

M. Didier Spies (UDC) : Il est absolument nécessaire et de notre devoir d'augmenter le taux à 80 % de la juge des mineurs, pour toutes les raisons que ma collègue Brigitte Favre a déjà évoquées ici à la tribune ainsi que notre collègue Meury.

J'aimerais quand même encore préciser une chose. On nous a dit, par rapport au député Parietti, qu'elle manquait encore de routine pour ce travail. Il faut quand même souligner et bien expliquer que le Code de procédure a changé en 2011 et que l'ancien juge des mineurs, M. Richon, est parti et n'a surtout pas travaillé avec le Code de procédure actuel et que beaucoup de dossiers sont restés planqués quelque part, sous des tas, à prendre la poussière ! Et je pense qu'il est important de savoir ici que la juge des mineurs a travaillé pendant plusieurs mois à 100 %. Elle a été rémunérée à 50 %. Et c'est pour cela qu'il faut ajuster clairement et justement ce taux à 80 %. Je vous en remercie d'avance.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'intérieur : Par rapport à la discussion concernant l'augmentation du taux d'activité de la juge du Tribunal des mineurs, le Gouvernement maintient sa position initiale, à savoir qu'il soutient une augmentation de 0,2 EPT pour cette dernière.

Ce qui peut être relevé, c'est que l'on a effectivement constaté une certaine recrudescence de la délinquance chez les mineurs et, comme vous l'avez très justement indiqué à cette tribune, plus vite on les prend en charge et plus on s'épargnera des dégâts ultérieurement.

Je tiens ici à dire que je m'étonne un peu du lien qui est fait entre le conseil pédagogique spécialisé et l'augmentation du taux de la juge du Tribunal des mineurs si ce n'est un lien tactique... mais, enfin, voilà !

Différents éléments liés à l'administration du TMI ont également créé une surcharge générale en 2017 et, vous l'avez mentionné à cette tribune, c'est notamment la mise en œuvre du Code de procédure pénale en 2011.

Et par rapport à ce qui a été dit à l'instant, je tiens quand même à corriger que le juge Richon est resté en place jusqu'en 2015. Le Code de procédure pénale étant entré en vigueur en 2011, le juge Richon a travaillé durant quatre ans avec ce nouveau code. Quand bien même la juge a dû ajuster un certain nombre de documents, je ne pense pas qu'on puisse dire qu'avant qu'elle arrive, rien ne se faisait et que tout prenait la poussière dans des armoires ! Et, là, je tiens vraiment à corriger cette affirmation.

Par rapport à ce que je vous disais précédemment, je pense effectivement que la délinquance est là mais on sait qu'elle est aussi cyclique. Par exemple, rappelez-vous quand on a construit une prison dans l'espace romand, «Aux Léchaïres», on disait que les jeunes sont de vrais délinquants et qu'il faut

qu'on ait plus de places pour les mettre en détention. Et qu'a-t-on constaté une fois que la prison était construite ? Qu'elle ne servait plus à grand-chose ou, en tout cas, qu'on ne pouvait pas la remplir comme on l'avait imaginé.

Aujourd'hui, je tiens aussi à vous dire qu'au niveau du Tribunal des mineurs, nous avons consenti sur cette année, au niveau du Gouvernement, à une augmentation temporaire du taux d'activité de la juge, qui a pu justement se remettre à jour. Et elle m'a informée, il y a de cela quelques semaines, que, désormais, elle était à jour dans ses dossiers.

Donc, en tant que tel, le Gouvernement estime qu'une augmentation de 0,2 EPT, ce qui fait quand même un jour de plus par rapport à son activité habituelle, est déjà un premier pas significatif qui reconnaît que la charge est là. Mais aller jusqu'à 80 %, cela nous paraît un peu trop. Voilà !

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 33 voix contre 20.

20.05

Rubrique 730.4270.00.00 (page 94) – POC / Amendes d'ordre

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 730.4270.00.00 : 1'500'000 francs

Minorité 1 de la commission :

Diminution des revenus attendus des amendes d'ordre de 300'000 francs

Rubrique 730.4270.00.00 : 1'200'000 francs

Minorité 2 de la commission :

Maintien du budget au niveau de 2017

Rubrique 730.4270.00.00 : 1'400'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : La question du montant à porter au budget en relation avec les amendes d'ordre revient régulièrement aussi bien au niveau de la CGF que du Parlement. La discussion relative au budget 2018 ne fera donc pas exception à ce fait.

Je relèverai donc, une fois encore, les trois moyens utilisés pour effectuer les contrôles de vitesse. Effectivement, la Police cantonale jurassienne dispose d'un radar de type semi-stationnaire, mis en service pour la première fois au début du mois de novembre 2015. Je rappelle que cet appareil bénéficie d'une autonomie qui permet de mesurer la vitesse des véhicules durant plusieurs jours. La police dispose également d'un radar mobile qui est placé pour un temps limité de deux ou trois heures à un endroit et qui nécessite la présence de deux agents. Les agents peuvent également recourir, pour certaines occasions, à un radar laser sous forme de pistolet. Ce qui précède démontre bien que, statistiquement, la Police cantonale jurassienne dispose de moyens très limités au niveau des radars par rapport à d'autres cantons.

Nous savons que le commandant de la Police cantonale reçoit chaque semaine des demandes de mairies qui le sollicitent pour intensifier les contrôles radar dans leurs communes. A ce sujet, nous pouvons comprendre leurs demandes en consultant les statistiques relatives aux contrôles radar que la police actualise chaque mois sur son site. Effectivement, durant les dix premiers mois de cette année, nous pouvons ainsi constater qu'aux mois de juin et de juillet, la vitesse maximale enregistrée en localité était de 86 km/h et de 85

km/h aux mois de février et d'octobre pour ne citer, pour l'exemple, que quatre mois. Je vous laisse le soin de prendre connaissance des différents éléments de ces statistiques, qui sont très intéressants. Ainsi, vous constaterez la vitesse maximale de 132 km/h hors localité et la vitesse maximale de 181 km/h sur l'autoroute enregistrées jusqu'à fin octobre.

Pour la majorité de la commission, il n'est nullement question, en mettant dans le budget 2018 un montant de 1,5 million pour les amendes d'ordre, d'avoir une source de revenus plus conséquente provenant des automobilistes. Nous ne demandons pas à la Police cantonale d'atteindre cette somme mais de continuer à faire de la prévention. Dès lors, comme nous ne pouvons pas maîtriser le comportement des automobilistes, le montant des amendes est forcément toujours difficile à chiffrer. Par contre, il ne nous paraît pas abusif que les conducteurs qui ont un comportement inadapté, inapproprié ou dangereux soient sanctionnés par une amende.

En conclusion, la majorité de la commission, composée de 6 voix contre 3 pour les deux autres propositions, vous recommande de maintenir, à la rubrique 730.4270.00, le montant de 1'500'000 francs. Je vous en remercie par avance.

Mme Brigitte Favre (UDC), au nom de la minorité 1 de la commission : Le budget 2018 prévoit, une fois de plus, d'augmenter le revenu des amendes d'ordre de 100'000 francs. Cette augmentation va aussi entraîner une hausse des frais de bureau de quelque 28'000 francs.

Nous admettons que le radar est un bon moyen de prévention des accidents routiers. Il est tout à fait normal de le placer occasionnellement au bord des tronçons de routes qui subissent une haute fréquentation ou qui présentent des risques d'accidents élevés par leur topographie, emplacement ou utilisation.

Les deux décennies passées, la circulation a nettement augmenté mais les accidents mortels sur les routes suisses sont en constante diminution. Selon l'Office fédéral de la statistique, la Suisse est, avec 31 accidents de circulation mortels pour 1 million d'habitants, en tête des pays les plus sûrs en Europe concernant la sécurité routière. Le canton du Jura, quant à lui, se trouve en 2016, avec moins de 4 accidents avec des personnes décédées ou grièvement blessées pour 10'000 habitants, en dessous de la moyenne suisse de 4.8.

Selon les statistiques également, les raisons pour le retrait du permis lors d'accident survenaient en premier lieu suite à l'inattention au volant, puis suite à l'abus d'alcool et puis à cause de vitesses inadaptées. Les statistiques montrent que le niveau de sécurité routier en Suisse et au Jura est déjà bien élevé. Partant aussi du principe que le risque 0 n'existera jamais, il n'est donc pas nécessaire, à nos yeux, d'augmenter chaque année le budget du Canton de 100'000 francs au simple motif de prévention pour abus de vitesse.

Il nous est dit que le budget est censé représenter le mieux possible la réalité. Les comptes 2016 présentaient à ce poste un montant d'environ 1'160'000 francs. Cette année, aux dernières nouvelles, ce compte se montait à 1'115'000 francs. Le budget 2017 étant à 1'400'000 francs, il ne reflète donc pas la réalité; ou on cherche à remplir les caisses du Canton, ce qu'on essaie pertinemment de nier. Le radar est donc placé à des endroits stratégiques, comme par exemple à la sortie de la galerie de Develier, où il peut rapporter de l'argent pour atteindre le montant budgétisé. Selon notre avis, le fait de budgétiser les revenus des amendes d'ordre pourrait déjà indiquer qu'il ne s'agit pas de simple prévention mais

d'un revenu et de frais que le Canton prévoit à l'avance d'atteindre.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, nous vous prions de soutenir la proposition de la minorité et de diminuer le budget des amendes d'ordre de 300'000 francs pour être le plus proche de la réalité possible et pour éviter de faire de la collecte d'argent sur le dos des automobilistes.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), présidente de groupe et rapporteure de la minorité 2 de la commission : La minorité 2 de la commission souhaite rester au niveau du budget 2017, soit pour un montant de 1'400'000 francs.

Selon nous, il n'est pas nécessaire d'augmenter de 100'000 francs ce poste du budget car nous pouvons observer que, dans les comptes 2016, les montants facturés s'élevaient à 1'159'000 francs et que la facturation de l'année en cours atteint au 13 décembre (date de la séance de la CGF) 1'115'000 francs. Si un calcul proportionnel est fait sur le demi-mois restant, le budget ne devrait pas être atteint. Sauf si, bien sûr, le radar placé à la galerie de Develier est à ce point bénéfique ! Mais, là, on serait presque tenté de penser que ce n'était pas forcément que de la prévention !

La prévention est, pour la minorité 2 de la commission, un point essentiel qui doit être encore accentué par rapport à la répression, par l'installation de radars sympas ou d'autres programmes liés à l'utilisation de téléphones portables par exemple.

Nous vous invitons à suivre la proposition d'amendement de la minorité 2 en maintenant le niveau du budget 2017, soit un montant de 1'400'000 francs.

Mme Nathalie Barthoulot, ministre de l'intérieur : J'ai bien écouté tous les arguments avancés à cette tribune pour corriger ce montant. C'est vrai qu'on discute d'un montant qui, finalement, devrait, si l'on était conséquent avec votre volonté, être mis à zéro parce qu'on pourrait considérer en fait que tous les automobilistes roulent correctement dans le Canton et que nous n'encaisserons strictement aucune amende. Ce n'est pas le cas.

Et par rapport à ce que j'ai entendu tout à l'heure s'agissant de la différence notamment entre le budget et les comptes, je tiens à rappeler à cette tribune qu'il y a effectivement des amendes qui figurent dans les comptes de la police. Ce sont toutes les amendes qui sont payées dans le délai de réflexion, dans le délai des trente jours dès le moment où vous recevez votre amende. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est que, dès le moment où l'automobiliste ne paie pas son amende dans le délai de réflexion, elle est transmise au Ministère public et, si vous observez les comptes du Ministère public, vous trouvez un montant d'amendes qui, additionné à celui figurant dans les comptes de la police, donne le montant d'environ 1'400'000 francs.

Ceci dit, je tiens à rappeler à cette tribune que le montant que le Gouvernement a indiqué consiste bien en un objectif et non pas une nécessité de réaliser ce montant au niveau de la police.

Je tiens également à rappeler qu'il n'y a aucun quota qui est fixé à la police, que l'objectif prioritaire, et vous l'avez rappelé ici, est bien évidemment de faire de la prévention dans différents axes, par exemple dans l'utilisation des portables au volant.

Mais force est de constater que, sur les dernières années, dans le souci de faire de la prévention, les amendes encaissées ont augmenté. Et c'est pour cette raison que le Gouvernement, au lieu de mettre les 1'400'000 francs qui figurent cette année sur le budget 2017, a augmenté la rubrique de 100'000 francs.

Par rapport à cela, c'est vrai qu'on peut se dire : «Ben voilà, il y a trop de radars dans le canton du Jura» ! Mais je crois quand même pouvoir affirmer à cette tribune que le canton du Jura est un canton relativement sympa (radar sympa – canton sympa) parce qu'en comparaison avec d'autres cantons, ce n'est pas 1,5 million qu'on devrait mettre dans le budget de l'Etat mais c'est bien 5 ou 6 millions. Si vous allez sur Neuchâtel, si vous allez sur Bienne, combien y a-t-il de radars fixes qui vous flashent si vous ne faites pas attention ?! Et je pense, très honnêtement, que, dans le canton du Jura, on est encore assez modeste dans l'utilisation.

Et encore un petit complément par rapport à ce qui a été indiqué tout à l'heure par rapport au placement du radar à la sortie de la galerie de Develier en direction de Delémont. Ce radar a été posé là à dessein parce qu'en fait, il a été constaté par la police que quasiment plus aucun automobiliste ne ralentissait dans cette galerie. Et si un accident se produit à 100 km/h ou à 120 km/h, il a des conséquences tout autres. Donc, ce n'était aucunement une volonté d'encaisser des montants d'amendes supplémentaires mais simplement de rappeler aux automobilistes qu'il y a des vitesses à respecter et que, s'ils les respectent, il n'y a strictement aucun problème d'encaissement ou de paiement, respectivement d'amende. Voilà !

Le président : Merci Madame la Ministre. Et on se rappellera, si jamais, que nous avons un canton très sympa au niveau des amendes d'ordre !

Concernant le vote et étant donné que nous avons trois propositions, nous allons opposer d'abord les deux propositions de minorité et celle qui aura le plus de voix se verra combattre la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission.

Au vote :

- la proposition de la minorité 2 de la commission l'emporte, par 31 voix contre 16, sur celle de la minorité 1 de la commission;
- la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 36 voix contre 22 en faveur de celle de la minorité 2 de la commission.

20.06

Rubrique 200.3611.02 (page 99) – SSA / Centres de dépistage du cancer

Gouvernement et minorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 200.3611.02 : 85'000 francs

Majorité de la commission :

Augmentation de 70'000 francs afin de maintenir la gratuité du dépistage du cancer du sein.

Rubrique 200.3611.02 : 155'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la minorité d'icelle : (*Des voix dans la salle : «N'est-ce pas à la majorité ?»*) C'est le président qui dirige les débats.

Je sais qu'une motion a été déposée par rapport à la rubrique que nous abordons présentement dans le cadre du budget. Celle-ci devra être débattue, en temps voulu, conformément à la procédure. Dès lors, je m'autorise à ne pas traiter à cette tribune des éléments de politique sanitaire que je ne maîtrise pas personnellement.

Par contre, j'ai retenu, au niveau de la CGF, que les cantons du Jura et de Neuchâtel ont convenu d'unir leurs efforts pour dépister le cancer du côlon aussi bien pour les hommes que pour les femmes âgés de 50 à 69 ans et ceci à partir de début 2018. Pour répondre à cette mission, le Centre de dépistage du cancer du sein BEJUNE a élargi ses buts en se donnant un nouveau nom, soit : Association pour le dépistage du cancer BEJUNE. En fait, les deux domaines principaux d'activité de cette dernière sont le dépistage du cancer du sein BEJUNE et le dépistage du cancer du côlon Neuchâtel-Jura. Il s'agit ainsi d'utiliser les compétences et les expériences acquises dans le domaine du dépistage du cancer du sein d'une part et de créer des synergies d'autre part afin de garantir au mieux la mise sur pied d'un programme de dépistage systématique du cancer du côlon.

Eu égard à ce qui précède et pour permettre à l'Association pour le dépistage du cancer BEJUNE de promouvoir, d'organiser, de gérer et de mener à bien un programme commun de dépistage du cancer du côlon, le Gouvernement propose le financement des coûts de ces frais par la suppression de la prise en charge de la quote-part de 10 % pour la mammographie de dépistage, correspondant à 18.50 francs tous les deux ans. En résumé, l'économie engendrée permettrait ainsi de financer le nouveau programme de dépistage. Je précise encore ici que le Département fédéral de l'Intérieur a donné son aval pour l'exonération de la franchise pour les prestations médicales données dans le cadre du programme de dépistage du cancer du côlon. C'est déjà le cas dans le cadre du programme de dépistage du cancer du sein.

La minorité de la commission, soucieuse de ne pas augmenter les charges compte tenu de la situation financière cantonale et des efforts qui sont demandés à tous les niveaux de l'Etat, soutient la proposition du Gouvernement.

De plus, il nous a été dit en commission que nous étions le seul canton à prendre en charge les 10 % normalement à la charge des assurées, soit les 18.50 francs d'une part et que la suppression de la gratuité dans le canton de Neuchâtel n'avait pas occasionné une diminution du nombre des dépistages d'autre part. Finalement, avec la proposition de la majorité qui souhaite le maintien de la gratuité pour le dépistage du cancer du sein, nous doublons la charge cantonale.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission, soit le montant de 85'000 francs qui figure dans le projet de budget 2018 à la rubrique 200.3611.02. Je vous en remercie par avance.

Mme Josiane Sudan (PDC), au nom de la majorité de la commission : C'est la majorité de la commission de gestion et finances qui vous propose d'ajouter 70'000 francs pour le maintien de la gratuité du dépistage du cancer du sein.

Au mois de septembre 2017, la motion interpartis no 1198, intitulée «Pour le maintien de la gratuité du programme du dépistage du cancer du sein» a été déposée.

Dans le projet de budget 2018, il a été discrètement supprimé la gratuité pour le dépistage du cancer du sein et attribué le montant dévolu à cette rubrique à la mise en place d'un

programme de dépistage du cancer du côlon. Même si nous sommes le dernier canton à prendre en charge cette participation, cela démontre une forme de solidarité dans la prévention.

La majorité de la commission souhaite le maintien de la gratuité pour le dépistage du cancer du sein, ce qui veut dire que les 10 % normalement à la charge des assurées soient pris en charge par l'Etat. Nous ne souhaitons pas mettre fin à la gratuité du dépistage du cancer le plus fréquent et le plus mortel pour les femmes. Car, en termes de coûts de la santé, un cancer dépisté à temps est bien moins onéreux qu'un traitement de longue durée. Je vous remercie de votre attention.

M. Jacques Gerber, ministre de la santé : En augmentant de 70'000 francs cette rubrique, vous réintroduiriez effectivement la gratuité du dépistage du cancer du sein, soit la prise en charge, par l'Etat, des 10 % LAMal à la charge des patientes, équivalant, Mesdames et Messieurs, à 18.60 francs tous les deux ans pour les personnes participant au dépistage du cancer du sein. Cela n'est absolument pas justifiable.

Lors de la suppression de la gratuité à Neuchâtel, il n'y a eu aucune baisse du taux de participation au programme de la part de la population neuchâteloise. C'est même, Mesdames et Messieurs, le contraire qui s'est passé, non pas parce que la gratuité a été supprimée. Le taux de participation neuchâtelois, aujourd'hui, est également très bon, tout comme le taux jurassien. C'est justement le travail d'information qui est le principal facteur du succès et qui porte ses fruits en termes de prévention et en termes justement d'information des différents participants à ces programmes.

De plus, il serait grave qu'un programme soit totalement gratuit et l'autre pas et d'opposer en fait les deux types de dépistage, un qui ne touche que les femmes et l'autre qui touche toute la population.

Le fait de développer un deuxième programme systématique de dépistage améliore clairement la prévention secondaire pour l'ensemble de la population jurassienne, permettant ainsi d'améliorer le dépistage précoce des maladies, en l'occurrence le cancer du côlon et du sein. Et, comme vous l'avez très bien mentionné, Madame la Députée, cancers qui sont extrêmement bien guérissables si détectés suffisamment tôt. Cela améliore donc la santé de la population et son espérance de vie.

Le Gouvernement a donc pris la décision en toute transparence, Madame la Députée, et pas en discrétion puisque nous avons communiqué la décision en question. Le Gouvernement a pris la décision de supprimer la gratuité du dépistage, donc des 18.60 francs tous les deux ans à charge des participantes, afin de garantir premièrement la neutralité des coûts par rapport à 2017 tout en améliorant significativement la prévention secondaire pour l'ensemble de la population, et ceci sans préjudice en quoi que ce soit le dépistage du cancer du sein.

C'est pour cette raison que le Gouvernement maintient sa proposition initiale de 85'000 francs.

Réintroduire la gratuité est certes un geste généreux d'un canton riche mais inutile en termes de prévention et injustifiable si la même générosité n'est pas garantie pour les deux dépistages. Soyez donc cohérents, Mesdames et Messieurs les Députés, introduisez tout simplement la gratuité pour les deux types de prévention en portant la ligne budgétaire à 140'000 francs si tel est votre souhait ! L'égalité de traitement étant également un principe fondateur de la construction de l'Etat de droit moderne.

Le Gouvernement, quant à lui, confirme et maintient le montant mentionné au budget, soit sa proposition à 85'000 francs. «Voilà !» comme dirait la présidente. *(Rires.)*

Au vote, la proposition de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 9.

20.07

Rubrique 231.3130.00.16 (page 103) – Epizooties / Service sanitaire porcin

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 231.3130.00.16 : 7'500 francs

Minorité de la commission :

Suppression des cotisations au Service sanitaire porcin tant qu'il n'assure plus de prestations en langue française.

Rubrique 231.3130.00.16 : 0 franc

Mme Danièle Chariatte (PDC), rapporteure de la majorité de la commission : La majorité de la commission de gestion et des finances vous propose de maintenir le montant de 7'500 francs pour les épizooties et le Service sanitaire porcin.

En effet, si le Gouvernement nous propose ce montant, c'est réellement par nécessité : 4'500 francs pour une cotisation à un contrat de prestations et 3'000 francs pour les visites des exploitations. Les spécialistes sont souvent bilingues. Le SCAV reçoit les rapports de contrôle en français contrairement à ce qui est argumenté par la minorité de la commission.

La majorité de la commission vous recommande de ne pas modifier ce montant. Je vous remercie de votre attention.

M. Thomas Stettler (UDC), au nom de la minorité de la commission : Le Service sanitaire porcin a démantelé son antenne de Berne pour tout concentrer son activité sur le site de Sempach. Cela, on peut encore le comprendre.

Toutefois, les employés bilingues qui travaillaient à Berne ont été licenciés et, aujourd'hui, il n'y a plus de répondant parlant français dans ce service.

La suspension de la cotisation au Service sanitaire porcin est donc le seul moyen de manifester notre mécontentement et permettra de rétablir, à terme, un service en français. Merci pour votre soutien.

Et notez encore que c'est un agriculteur qui vous demande une baisse de subvention !

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Malgré les faits mentionnés par le député qui fait la proposition de supprimer cette subvention, le montant à cette rubrique, ce dernier est absolument nécessaire car ces contrôles sont effectivement nécessaires dans le terrain et les prestations en lien avec ce service n'ont pas été modifiées en fonction de ces changements de Berne à Sempach.

Le Gouvernement vous demande donc de soutenir la proposition qu'il avait faite, soit un montant de 7'500 francs.

Le président : Merci, Monsieur le Ministre. Donc, les députés qui acceptent la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission sont priés de le faire en votant «vert», ceux qui acceptent la proposition de la minorité de la commission le font en votant «rouge».

M. Thomas Stettler (UDC) : Motion d'ordre, Monsieur le Président. Je demande à pouvoir prendre la parole.

Le président : Vous demandez à prendre la parole... mais, normalement, vous ne pouvez plus monter, Monsieur le Député. Lorsque le Gouvernement s'est exprimé, nous passons directement au vote.

Alors, sinon, selon les sources du secrétaire, on peut éventuellement voter une motion d'ordre, c'est-à-dire qu'il faut que la majorité des députés accepte la motion d'ordre. Est-ce que vous voulez faire ce vote ? C'est le cas. Donc, chères et chers collègues, je vous invite à vous prononcer. Si vous décidez d'accepter la motion d'ordre demandée par le groupe UDC, vous le faites en votant «vert» et, si vous la refusez, vous votez «rouge».

Au vote, la motion d'ordre est acceptée par 47 voix contre 2.

Le président : Votre motion d'ordre étant acceptée, vous avez la parole.

M. Thomas Stettler (UDC) : Je ne pensais pas que c'était nécessaire mais je souhaite donner quelques explications sur ce qu'est le Service sanitaire porcin.

C'est un service national pour le suivi des maladies des porcs. Et, effectivement, le Canton profite aussi de ses services par le biais des vétérinaires officiels qui vont faire les visites chez les agriculteurs. Et c'est donc aussi pour ça que le Canton cotise à cette institution.

Du côté des éleveurs, personnellement, je suis détenteur de porcs, je paie des centaines de francs chaque année à ce service également. Et, normalement, pour avoir des conseils très avisés vu que, dans le Canton, on n'a pas vraiment la masse critique pour que les vétérinaires aient des informations très pointues là-dessus, les éleveurs peuvent demander au Service sanitaire porcin, donc maintenant à Sempach, des informations. Seulement, force est de constater qu'actuellement, des éleveurs ont demandé des conseils et ceux-ci n'ont pas pu être donnés en français. Alors, je le regrette mais si, maintenant, on ne fait rien du tout, automatiquement, pour les éleveurs, le service n'est pas garanti ! Moi, je sais l'allemand, ce n'est pas un problème.

Mais je trouve que le principe – et, là, je regarde Pierre-André Comte – vous devriez quand même réagir pour dire : «Maintenant, on vous fait une petite sanction; c'est 7'500 francs, c'est une année et, l'année prochaine, vous parlez le français et on repaie !». Merci.

M. Pierre-André Comte (PS) (*de sa place*) : Je suis d'accord ! (*Rires.*)

Le président : Etant donné que nous avons ouvert la discussion, je rouvre la discussion générale. Elle n'est plus demandée, elle est close. Par contre, je peux encore une fois donner la parole au ministre et il l'a demandée.

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Alors, effectivement, Monsieur le Député, je prends note de votre remarque par rapport aux besoins supplémentaires du Service sanitaire au niveau suisse quand les producteurs de porcs demandent des conseils.

Par contre, j'aimerais quand même faire remarquer au Parlement que ça n'a strictement rien à voir avec les 7'500

francs qui sont un contrat de prestations pour exécuter des contrôles, notamment sur le territoire de la République et Canton du Jura, et que ces rapports sont systématiquement produits en français. Je pense que, là, Mesdames et Messieurs les Députés, le responsable de ces rapports, si ces derniers n'étaient pas en français, me le ferait savoir étant donné qu'il ne lit pas l'allemand !

Le président : Merci Monsieur le Ministre. Cette fois, nous pouvons passer au vote.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 37 voix contre 14.

M. Pierre-André Comte (PS) (*de sa place*) : T'as vu Thomas ! (*Rires.*)

20.08

Rubrique 305.3635.02 (page 106) – SEE / Mandat à Créapole Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé
Rubrique 305.3635.02 : 350'000 francs

Minorité de la commission :

Maintien du montant au budget 2017, soit réduction de 15'000 francs, pour le mandat de prestations à Créapole
Rubrique 305.3635.02 : 335'000 francs

M. Pierre Parietti (PLR), rapporteur de la majorité de la commission : Créapole (fondée en 2007 rappelons-le) est, depuis lors, un acteur important dans les démarches de valorisation et de développement des activités économiques à caractère novateur et technologique sur le territoire jurassien, plus particulièrement sur les sites de Delémont, de Porrentruy et du Noirmont.

Ses partenaires privilégiés s'appuient très fortement sur les démarches de soutien assumées par Créapole, qu'il s'agisse de BaselArea, de la Société jurassienne d'équipement, de FITEC et de la Promotion économique du Canton.

Si quelques turbulences ont été relevées par le passé, de nouvelles dispositions de management et de suivi des activités se sont mises en place, par un partenariat plus étroit avec le Service de l'économie et de l'emploi, sous forme de mandats de prestations.

Les activités se sont également étoffées, de nouveaux interlocuteurs de proximité se sont constitués autour des défis industriels de notre région, de nouvelles tâches se précisent au fur et à mesure.

Le programme 2017 et des années antérieures avait été quelque peu réduit momentanément et la saine poursuite, dès 2018, nécessite une remise à niveau du montant budgété sous forme de subvention.

La majorité de la commission appuie donc le projet du Gouvernement et vous invite à accepter le montant sollicité, soit 350'000 francs pour l'exercice 2018. Je vous remercie.

M. Thomas Stettler (UDC), au nom de la minorité de la commission : En rappelant le rapport cinglant du Contrôle des finances, j'ai déjà eu l'occasion de relever à cette tribune une gestion difficilement compatible avec les principes de l'administration cantonale.

La minorité de la commission se permet juste de faire la moue sur le fonctionnement et l'organisation de Créapole et

compagnie, en refusant l'augmentation de la subvention prévue au budget 2018 et en proposant d'arrêter le montant à hauteur de 2017.

Toutes les tentatives d'éclaircissement sur ce dossier n'ont pas permis d'illuminer toutes les réticences d'une partie de la commission de gestion et des finances.

Voilà, chers députés, si, quant à vous, vous êtes au clair quant à l'utilisation de notre argent par Créapole, votez pour la majorité ! Mais si, par hasard, vous êtes comme moi, incapables de vous orienter dans ce brouillard de hautes sphères économiques, retenez vos chevaux et ralliez-vous à la minorité qui demande un peu plus d'attention !

Nous ne remettons pas en question notre engagement pour la promotion économique. Nous demandons juste de ne pas faire n'importe quoi avec l'argent du contribuable.

Merci de maintenir le montant à 335'000 francs à cette rubrique.

M. André Henzelin (PLR), président de la commission : Juste pour répondre à Thomas Stettler. Il est faux de dire qu'on ne pouvait pas questionner Monsieur le ministre. Nous avons mis un point sur Créapole lors de notre dernière séance de CGF. Effectivement, à cette occasion, nous avons reçu Monsieur le ministre, le chef du Service de l'économie et de l'emploi ainsi que le chef du Contrôle des finances. Nous avons à cette occasion toutes les possibilités de poser des questions. Donc, je voulais relever ça, Monsieur le Député. Vous n'étiez pas présent à la séance, effectivement, mais, pour être clair aujourd'hui, on pouvait le faire et, si n'étiez pas là, excusez-moi, ce n'est pas mon problème !

M. Thomas Stettler (UDC) (*de sa place*) : T'as compris, toi ? C'est ça la question !

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Monsieur le Député, faire la moue, c'est une chose. Assumer ses responsabilités dans un exécutif en est une autre.

La proposition de l'UDC relative à Créapole, Mesdames et Messieurs les Députés, doit être combattue pour les motifs suivants.

Premièrement, la réduction de la subvention de 15'000 francs était ponctuelle, linéaire et limitée à 2017. Le Département s'est engagé à ce que cette mesure ne soit pas reconduite en 2018 pour en revenir à un montant convenu de 350'000 francs à partir du budget 2018. Mais ceci en lien avec la redéfinition et la finalisation du contrat qui est en cours, qui sera signé dans le courant de janvier.

Il en résulte, à travers ce contrat de prestations, un redéploiement conséquent des activités de Créapole qui sera notamment chargée de l'encadrement du site jurassien du Parc de l'innovation pour une somme estimée à quelque 130'000 francs.

En raison de l'importance stratégique de ce dossier pour le Canton, les tâches de coaching confiées à Créapole ont été revues à la baisse et ramenées de quelque 280'000 francs à 150'000 francs, à charge pour Créapole de compenser cette somme avec des fonds de tiers.

Les quelque 70'000 francs restants concernent la promotion des incubateurs de la Société jurassienne d'équipement et l'antenne jurassienne du RIS de Suisse occidentale de manière générale. Les subventions du groupe 3635.01 au niveau du budget ont été enfin plafonnées au niveau de 2017, soit

une diminution de plus de 300'000 francs par rapport à 2016. En 2017, la réduction prévue était aussi ponctuelle, linéaire et limitée à une année mais elle compense largement les 15'000 francs prévus en 2018 pour Créapole.

Je vous remercie de soutenir la proposition du Gouvernement.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 31 voix contre 19.

20.09

Rubrique 400.3151.00 (page 115) – SDT / Remplacement du vélo électrique

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé
Rubrique 400.3151.00 : 5'500 francs

Minorité 1 de la commission :

Suppression du remplacement du vélo électrique à disposition du personnel du bâtiment des Moulins 2
Rubrique 400.3151.00 : 500 francs

Minorité 2 de la commission :

Achat de plusieurs vélos électriques, au lieu de 1, à répartir selon les besoins sur les différents sites de l'administration, soit augmentation de 15'000 francs de l'enveloppe à cet effet et transfert du montant au budget de l'Economat cantonal.
Rubrique 400.3151.00 : 500 francs
Rubrique 120.3111.00 : 20'000 francs

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), rapporteure de la majorité de la commission : Je ne peux pas m'empêcher de sourire. Le montant de 5'500 francs qui est mis au budget sera éventuellement utilisé si les réparations ne sont plus suffisantes pour ce fameux vélo utilisé par le SDT. Ce montant représente 0,0058 % du total des charges de l'Etat ! On voit que les préoccupations de certains parlementaires sont très aiguës face à la dépense... Dommage qu'ils ne l'étaient pas autant lors du précédent budget pour l'acquisition de deux voitures pour le Gouvernement !

Mais redevenons sérieux. Si l'idée d'acquérir un vélo par département est intéressante et louable, il faut qu'elle soit incluse dans un plan de mobilité. Selon les informations reçues par le Gouvernement, un nouveau projet sera remis sur le métier dès l'année prochaine. Les conclusions concerneront donc le budget 2019.

Raison pour laquelle la majorité de la commission vous demande de soutenir la proposition initiale du budget, soit un montant de 5'500 francs.

Mme Danièle Chariatte (PDC), au nom de la minorité 1 de la commission : Une des minorités de la commission de gestion et des finances vous invite à retirer 5'000 francs à la rubrique du Service des transports pour le remplacement du vélo électrique.

Il est évident que nous sommes favorables à la mobilité douce. Il y a des études pour mettre en place un plan de mobilité. Attendons donc que ce dossier soit sur nos bureaux afin de dire combien et où il faudra des vélos et afin de pouvoir enfin appliquer ce plan.

Cela étant dit, le vélo mentionné n'est que très peu utilisé par les collaborateurs de la République et Canton du Jura. Il nous paraît raisonnable de garder 500 francs afin de faire une

remise en état de ce vélo. Montrons l'exemple : réparer et non jeter. Ce vélo n'est pas obsolète, il a six ans comme l'a relevé le ministre.

Avec les 5'000 francs économisés sur ce poste, nous pourrions ainsi favoriser la mobilité des jeunes Jurassiens lors de leurs sorties nocturnes. Nous remonterons donc à la tribune pour défendre le point suivant. Je vous remercie de votre attention.

M. Raphaël Ciochi (PS), rapporteur de la minorité 2 de la commission : C'est effectivement à moi que revient la lourde tâche de défendre un sujet important. Il n'y a pas de petite ou de grande dépense, il y a vraiment des dépenses qui doivent démontrer un intérêt certain. Dans le cas présent, oui, je l'avoue, les vélos électriques sont dignes d'intérêt. Ils sont tellement dignes d'intérêt, vous venez de l'entendre, que les deux rapporteurs, aussi bien de la majorité que de la minorité l'ont dit : «On n'est pas contre, on attend simplement une réflexion sur la mobilité avant d'éventuellement faire un investissement».

Chères et chers collègues, j'ai une bonne nouvelle : la réflexion a déjà eu lieu.

Dans un document de référence, appelé «Guide de gestion de la mobilité pour entreprises et collectivités publiques», document édité en février 2017, il y a donc moins d'une année, le Gouvernement, par son Département de l'environnement, relevait que les modes de déplacement «doux» – comme le vélo – étaient particulièrement adaptés aux collectivités publiques et aux entreprises implantées dans les petites localités jurassiennes.

Le Guide cantonal n'est pas resté lettre morte. Plusieurs collectivités publiques ont fait le pas. L'administration jurassienne a même été devancée par certaines communes.

J'en veux pour preuve deux exemples parmi d'autres :

- Pour les déplacements professionnels en ville, la municipalité de Delémont met à disposition de ses employés une flotte composée de 3 scooters et 4 vélos, tous électriques.
- Deuxième exemple : A Porrentruy, la municipalité dispose également d'un vélo électrique. Pour son utilisation, la commune met à disposition un casque et a installé, sur le vélo, une caisse fermée pour transporter des dossiers. Les réservations se font via l'application Outlook. Le vélo est installé sous un couvert derrière l'Hôtel de ville; il est donc très accessible au personnel communal qui en profite largement.

Vous en conviendrez, l'expérience est donc très positive.

Chers collègues, le Gouvernement, au travers ses services administratifs, a fait un travail considérable. La réflexion demandée a déjà été faite. Il a mené cette réflexion, il a identifié des domaines d'actions, il a proposé des mesures incitatives et, cerise sur le gâteau, il a même donné des recommandations aux autres acteurs, collectivités publiques et entreprises jurassiennes, dans le cadre, rappelons-le, d'un «Guide».

On pourrait donc s'attendre à ce que le Gouvernement mette en pratique ce qu'il théorise et conseille aux autres. Or, à ce jour, avec deux vélos électriques, dont un qui joue à cache-cache dans le bâtiment de la Police cantonale, on a plutôt l'impression – permettez-moi un tout petit peu d'humour – que nos ministres pédalent avec un faux rythme sur un faux plat... ! Je suis toutefois convaincu que la possibilité

d'utiliser un vélo avec assistance électrique changerait véritablement la donne, pour nos ministres mais également pour de nombreux employés de l'Etat qui l'appellent de leurs vœux. Cela répondrait donc, et il faut le reconnaître, à un besoin.

Par conséquent, la minorité 2 de la commission vous propose de changer de vitesse en matière de mobilité douce dans l'administration cantonale en allouant un budget de 20'000 francs – oui 20'000 francs; du moment qu'on fait quelque chose, on le fait bien – soit une augmentation de 15'000 francs du budget actuel et de transférer ce montant à l'Economat. Pourquoi ? Parce que l'Economat, nous en sommes certains, saura négocier les prix. Pour information, la municipalité de Porrentruy a renouvelé cette année son vélo électrique pour une somme ne dépassant pas 2'300 francs et il fonctionne très bien.

Je vous invite donc à faire preuve de cohérence. Si on fait le choix du vélo électrique, on le fait bien et on s'en donne les moyens. Sinon, on ne fait rien. Je vous remercie de votre attention et de soutenir la proposition de la minorité 2.

Le président : Vous avez entendu les trois propositions. La parole est désormais aux représentants des groupes.

M. Raphaël Ciochi (PS) (de sa place) : C'est un enjeu majeur ! (Rires.)

M. Thomas Stettler (UDC) : Vous m'excuserez si les explications de ce matin contredisent quelque peu mon texte.

Qui faut-il croire ? Le Gouvernement nous dit qu'il utilise le vélo électrique de l'ancien chef de la police qui a été récupéré par le SDT. Un bel exemple de situation «gagnant-gagnant». Le ministre récupère et utilise un vélo pour donner l'exemple à toute l'administration.

Malheureusement, l'exemple «win-win» est plutôt une histoire de «Ouin-Ouin» ! (Rires.) Car figurez-vous qu'on me rapporte que le prétendument vélo récupéré à la police est toujours aux Prés-Roses !

Ayant, comme Thomas le disciple de Jésus, voulu voir pour croire et si l'on nous a menti, j'ai donc demandé qu'on prouve par l'image ces propos. On m'a donc prouvé hier encore, photo à l'appui, qu'un vélo électrique prend la poussière au parking de la police depuis le départ de l'ancien commandant, donc depuis plusieurs années.

Pour le groupe UDC, il est clair que si un ministre ou un autre employé de l'Etat désire utiliser un vélo pour se déplacer entre les unités administratives, il faut le permettre, voire l'encourager. Encore bravo à David Eray de prendre le vélo parce que, jusqu'à nouvel avis, je crois que c'est le seul qui le fait ! Mais, s'il vous plaît, faites d'abord le bilan des vélos qui prennent la poussière avant d'acheter de nouveaux véhicules !

En attendant ce bilan, le groupe UDC refusera cet investissement même si le montant est vraiment dérisoire.

La confession du ministre des finances tout à l'heure aura au moins eu le mérite de réveiller ma fantaisie quant aux sanctions à lui infliger. On se limitera à quelques coups de bâton ! (Rires.)

M. Charles Juillard, ministre des finances (de sa place) : Je vais me plaindre au Tribunal des mineurs ! (Rires.)

M. David Eray, ministre de l'environnement : Il y a beaucoup de choses qui ont été dites. Je ne vais donc pas revenir sur l'entier de ce qui a été dit mais je vais quand même revenir sur quelques propos.

Tout d'abord le propos de la rapporteure qui a fait une comparaison entre les vélos et les voitures du Gouvernement. Et j'aimerais profiter de signaler que, même si le Parlement donne un montant au budget pour acheter par exemple deux véhicules, il arrive aussi que le Gouvernement réfléchisse et n'en achète qu'un pour un montant inférieur. Vous le verrez dans les comptes au printemps prochain. Donc, ce n'est pas non plus parce qu'on demande un montant de tant pour un vélo électrique qu'on va absolument tout dépenser. On voit peut-être aussi attendre qu'il soit vraiment en fin de vie. Mais, un budget, c'est aussi prévoir. C'est donc prévoir qu'on doit peut-être le changer l'année prochaine.

J'ai aussi entendu dire de la part d'une des deux rapporteuses...

M. Rémy Meury (CS-POP) (*de sa place*) : Rapporteuses !

M. David Eray, ministre de l'environnement : ... ou d'une des deux rapporteuses – Pardon, merci de me corriger – que la mobilité douce n'est pas non plus forcément bien mais elle est bien, etc.

J'aimerais rappeler qu'on est ici à Delémont, qui est une ville de l'agglomération et que l'agglomération doit promouvoir la mobilité douce. C'est dans son contrat avec la Confédération. Donc, ceci va aussi dans le sens de la stratégie d'agglomération de Delémont et des communes qui font partie de l'agglomération.

Voilà ce que j'avais à dire. Concernant le reste, je crois que tout a été dit et je vous propose de voter la proposition du Gouvernement.

Le président : Nous pouvons passer au vote. Nous allons opposer la minorité 1 contre la minorité 2 d'abord.

Au vote :

- la proposition de la minorité 1 de la commission l'emporte, par 22 voix contre 21, sur celle de la minorité 2 de la commission;
- la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 34 voix contre 19 en faveur de celle de la minorité 1 de la commission.

20.10

Rubrique 400.3634.03 (page 115) – SDT / Subventions aux transports publics nocturnes

Gouvernement et minorité 1 de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 400.3634.03 : 181'000 francs

Minorité 2 de la commission :

Augmentation de 5'000 francs de la subvention au Noctambus jurassien

Rubrique 400.3634.03 : 186'000 francs

Majorité de la commission (retirée lors du débat au profit de la proposition de la minorité 2) :

Augmentation de 10'000 francs de la subvention au Noctambus jurassien

Rubrique 400.3634.03 : 191'000 francs

M. Pierre Parietti (PLR), rapporteur de la minorité 1 de la commission : Lorsqu'on parle de transports publics de ce type, on parle du Noctambus. Il s'agit d'un service éminemment apprécié, qui s'est fait une place et sécurise nombre de voyageurs «nocturnes», prudents et responsables, ou d'autres, démunis pour le retour aux heures tardives....

La notion de subside est facile à mettre en évidence lors de difficultés de bouclage des comptes et c'est la version la plus «confortable» pour trouver l'équilibre financier !

Une minorité de la commission, en plein accord avec la proposition du Gouvernement, estime que si les comptes annuels devaient être négatifs, c'est en tout premier lieu aux responsables de l'organisation et de la gestion de ce transport qu'il incombe de trouver les fonds nécessaires supplémentaires, respectivement de trouver les arguments nécessaires auprès des utilisateurs ou des utilisateurs potentiels pour en augmenter le nombre et les fidéliser... Et, à ce titre-là, le bouche à oreille est une des pistes et cette piste-là ne coûte rien !

Nous vous recommandons dès lors de maintenir au budget le montant projeté de 181'000 francs. Je vous en remercie.

Le président : Je devais commencer par la majorité de la commission. Je m'excuse auprès du député Raphaël Ciochi. Pour la majorité de la commission, j'invite justement à la tribune Monsieur le député Raphaël Ciochi.

M. Raphaël Ciochi (PS), rapporteur de la majorité de la commission : Élément indispensable des rentrées nocturnes du week-end, le Noctambus est dans une situation financière fragile et les petits déficits se succèdent. Les ressources financières de cette association reposent sur les subventions des pouvoirs publics, sur la billetterie et le solde est obtenu par les cotisations des membres et les dons des sponsors. Cette recherche de fonds privés n'est pas remise en cause. Bien au contraire, il est attendu de la part du comité de l'association qu'il redouble d'effort dans sa recherche de soutiens financiers.

Devenu un réflexe – on pourrait même parler d'une habitude – pour de nombreux concitoyens, le Noctambus remplit depuis plusieurs années, et à la satisfaction générale, les objectifs visés lors de sa création. A savoir qu'il est un pilier essentiel de la mobilité des jeunes (et des moins jeunes !) en soirée et qu'il est garant de sécurité tout en valorisant les transports publics. 36'000 passagers ont profité de ses services en 2016 pour 13 lignes de bus qui circulent les vendredis et samedis en soirée.

Toutefois, l'Association du Noctambus jurassien peine à équilibrer ses comptes. Au vu de ses nombreux apports, une majorité de la commission est d'avis que cette structure de prévention doit être encouragée et soutenue afin de maintenir – voire de développer encore – son offre tout en bouclant ses comptes dans les chiffres noirs.

Pour toutes ces raisons et considérant le budget 2018 présenté par l'Association, une majorité de la commission vous invite à augmenter la subvention étatique en faveur du Noctambus.

Toutefois, c'est à mon tour de faire un «mea culpa». Après une nouvelle analyse, il s'avère que le montant nécessaire ne se monte pas à 10'000 francs mais bien à 5'000 francs. Aussi, après discussion avec les groupes concernés par la majorité et de concert avec eux, je vous propose de retirer la proposition de majorité, qui demande une augmentation de 10'000

francs, et vous recommande donc de soutenir la proposition de la minorité 2 qui demande 5'000 francs. Merci de votre attention.

Le président : Nous avons bien pris note que vous retirez votre proposition. Pour la minorité 2 de la commission, j'invite à la tribune Madame la députée Danièle Chariatte.

Mme Danièle Chariatte (PDC), au nom de la minorité 2 de la commission : Comme je l'ai bien compris, je ne suis plus la minorité mais à nouveau la majorité... Enfin, voilà !

Je vous invite à ajouter 5'000 francs au point en rapport avec les subventions aux transports publics nocturnes.

En effet, cette année, comme l'a relevé le député Ciocchi, le Noctambus présente un déficit de 5'000 francs.

Il nous paraît essentiel de montrer que nous tenons à ce qu'un tel service soit maintenu et encouragé dans notre Canton. Avec cette augmentation de subvention ou plutôt cette garantie de déficit, le Parlement donnera ainsi un signal fort. Nous ne remettons pas en question le partenariat public-privé. Nous donnons juste un petit coup de pouce qui nous semble nécessaire cette année.

Je vous invite donc à soutenir cette augmentation de 5000 francs. Merci de votre attention.

M. David Eray, ministre de l'environnement : Effectivement, un petit rappel au niveau du Noctambus.

Le Canton contribue à son fonctionnement à hauteur de 170'000 francs. A cela s'ajoutent 11'000 francs pour ce qu'on appelle le «Moonliner», le bus entre Bienne et Delémont via Moutier, ce qui amène au montant de 181'000 francs.

Ce montant correspond à 32 % des recettes; 28 %, c'est un montant assuré par les communes, 32 % par la billetterie, 32 % par le Canton et 8 % par les sponsors et les membres soutiens. Donc, si on veut que le Canton contribue plus, il faudrait aussi que les communes contribuent plus pour qu'il y ait une équité de l'effort entre Canton et communes.

En 2013, la contribution a passé de 140'000 à 170'000 francs. Et je tiens à relever – cela n'a pas été fait par les intervenants précédents – que l'Association Noctambus est aussi victime de la position monopolistique de CarPostal. Et, donc, à travers ceci, nous avons aussi analysé cet élément. Nous avons pris en compte les négociations en cours, qui sont quand même dans une phase intéressante pour le Canton puisque nous sommes en pleine discussion avec CarPostal. Nous avons projeté aussi les efforts qui sont faits de part et d'autre sur les résultats opérationnels de CarPostal. Et si l'on tient compte du déficit prévu initialement par Noctambus de 5'000 francs, qu'on en déduit les efforts qu'a faits maintenant CarPostal, notamment par exemple sur le prix du carburant qui était surévalué de 30 centimes par litre et plein d'autres paramètres, on n'arrive plus qu'à un déficit de 1'000 francs pour l'année 2018. Et les négociations ne sont pas encore terminées.

Donc, par rapport à cet élément qui n'est peut-être pas connu et qui n'était pas connu à l'époque des discussions en CGF, je vous propose de soutenir la proposition du Gouvernement, le statu quo, et de faire confiance au Gouvernement, de m'appuyer aussi dans les efforts qui sont faits face à CarPostal, face au monopole de La Poste dans cette situation.

Le président : Nous pouvons dès lors passer au vote. Nous n'avons plus rien que deux propositions : Gouvernement et minorité 1 de la commission ainsi que minorité 2 de la commission.

Au vote, la proposition de la minorité 2 de la commission est acceptée par 33 voix contre 17.

20.11

Rubrique 410.3049.00 (page 117) – ENV / Autres indemnités

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 410.3049.00 : 14'800 francs

Minorité de la commission :

Réduction de 4'800 francs des montants pour les indemnités de piquet des gardes-faune

Rubrique 410.3049.00 : 10'000 francs

Le président : J'en profite pour vous dire qu'il a été décidé de ne pas faire de pause. Il nous reste quelques points et on devrait pouvoir finir d'ici 18 heures.

M. Jean Bourquard (PS), rapporteur de la majorité de la commission : Si l'on suivait la logique de l'UDC, qui se retrouve bien seule au sein de la minorité de la commission pour le traitement de cette rubrique, on pourrait alors couper dans de nombreuses autres rubriques dont le fondement ou la justification n'est que la stricte application d'ordonnances...

Pour la rubrique qui nous concerne, le montant de 14'800 francs résulte de l'application des articles 5 à 7 de l'ordonnance relative aux indemnités versées aux employés de l'Etat pour inconvénients particuliers, ordonnance du 1^{er} décembre 2015. Ces 14'800 francs représentent en fait les indemnités forfaitaires pour le service de piquet imposé aux gardes-faune en dehors de leur horaire normal de travail. Chaque service de piquet, de types A (intervention dans les 30 minutes) et B (intervention entre 30 minutes et 12 heures, selon les besoins du service), donne droit à une indemnité unique de 30 francs, respectivement de 20 francs. Pour les gardes-faune, c'est le piquet A qui s'applique puisqu'il s'agit d'intervenir rapidement et à la demande pour ramasser du gibier victime d'accident par exemple.

Alors, pourquoi avoir augmenté le montant de 4'800 francs par rapport au budget 2017, me direz-vous... ? Eh bien tout simplement pour assumer la nouvelle indemnisation décidée par le Gouvernement et entrée en vigueur le 1^{er} août 2016 déjà. En fait, l'ajustement correspond à la nouvelle indemnité qui a été appliquée par l'Office de l'environnement qui a dû demander une augmentation du budget y relatif.

Pour les détails, nous avons 9'400 francs pour les piquets A (30 francs x 6 jours x 52 semaines, pas de piquet le dimanche car ce travail est effectué avec les auxiliaires tout comme la nuit) + 5'400 francs pour les repas externes et les ordinateurs à domicile.

Jusqu'aux comptes 2016, ces modalités étaient différentes. Il y avait un forfait annuel par personne, qui est devenu désormais un forfait par jour de piquet. Et ceci, pour simplifier les choses, pas sur le même compte. Les repas étaient sur le 410.3170 par exemple. Il y avait aussi une indemnité pour animaux morts qui a été supprimée dès 2017. Donc, difficile de comparer, je le concède.

Bref, il ne faut pas essayer justement de tout comparer mais bien de dire que le calcul actuel pour le compte 3039 dont on parle est adapté aux règles actuelles pour la première fois dans le budget 2018.

Au nom de la majorité de la commission, soutenue par le Gouvernement, je vous demande de maintenir la proposition de 14'800 francs figurant au budget 2018 et vous en remercie.

Je profite de cette tribune pour vous annoncer que le groupe socialiste soutiendra la proposition initiale du budget. Voilà ! (*Rires.*)

Mme Brigitte Favre (UDC), au nom de la minorité de la commission : En 2014, dans le cadre de la mesure OPTI-MA no 67, l'ensemble des activités «terrain» de la police de l'environnement et des gardes-faune étaient regroupées et 1 EPT fut ainsi économisé.

Depuis janvier 2016, les structures avec les gardes-faune auxiliaires étaient mises en place. Cette réorganisation a déjà été à plusieurs reprises sujette à discussions à cette tribune.

L'ensemble des gardes auxiliaires exercent leurs tâches à titre bénévole et une indemnité leur est versée pour couvrir les frais, une indemnité revue à la hausse.

En suivant la mesure OPTI-MA et en supprimant 1 EPT de garde-faune et en travaillant maintenant avec un plus petit nombre de gardes-faune auxiliaires, on pensait économiser de l'argent. Maintenant, nous nous rendons compte qu'en diminuant l'effectif des auxiliaires, nous nous retrouvons avec un montant de 7'700 francs en plus dans le budget 2018. Car, rendez-vous bien compte : en diminuant le nombre d'auxiliaires, ceux-ci doivent faire un plus grand nombre de kilomètres pour se déplacer et voient leur indemnisation augmentée !

Après les discussions en large et en long pour la réorganisation des gardes-faune, nous sommes plus qu'étonnés de nous retrouver maintenant avec une augmentation du budget. La minorité de la commission vous propose donc de réduire ce montant à 10'000 francs. Nous vous remercions de votre soutien.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 42 voix contre 8.

20.12

Rubrique 420.3141.01 (page 124) – SIN / Entretien des routes

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 420.3141.01 : 3'096'500 francs

Minorité de la commission :

Augmentation de la rubrique de 403'500 francs pour atteindre 3'500'000 francs.

Rubrique 420.3141.01 : 3'500'000 francs

Mme Josiane Sudan (PDC), au nom de la majorité de la commission : C'est la majorité de la commission de gestion et finances qui vous propose de maintenir le montant du projet de budget.

Nous sommes conscients de l'importance de l'entretien de notre réseau routier. En comparaison avec les comptes 2016, il y a déjà une augmentation de la rubrique.

Pour pouvoir proposer un budget qui tienne la route, il est nécessaire de faire des choix !

En proposant des augmentations de dépenses à tour de bras et des réductions de revenus conséquentes, on se dirige vers des mesures pour le mécanisme de frein à l'endettement. Je vous remercie de votre attention.

Mme Brigitte Favre (UDC), au nom de la minorité de la commission : La minorité de la commission vous propose d'augmenter la rubrique 420.3141.01, entretien des routes, de 403'500 francs pour atteindre un montant de 3'500'000 francs.

Les dégâts sur les routes sont toujours plus importants, comme cela est évoqué dans le budget. Par contre, on nous propose en même temps une diminution de ce poste par rapport au budget 2017.

Quand, au niveau national, on parle d'une légère tendance à la dégradation du réseau routier national et du fait que la Confédération désire davantage investir dans son entretien, il est plutôt étonnant que le canton du Jura prévoit son budget à la baisse. La mobilité est en générale en augmentation et, pour garantir la sécurité des utilisateurs, un entretien régulier est indispensable.

En passant sur certains tronçons dans le canton du Jura, les amateurs, comme moi, peuvent constater que l'état des routes est par endroit critique. C'est également un fait que certains projets sont mis en attente par manque de moyens.

Nous vous remercions donc de soutenir notre proposition pour garantir la sécurité routière aux habitants et touristes qui viennent visiter notre beau Canton.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 39 voix contre 12.

Le président : Je profite pour vous dire que le ministre de l'environnement, Monsieur le ministre David Eray, doit se rendre en terres fribourgeoises et nous quitte donc à l'instant.

20.13

Rubriques 500.3010.00 et suivantes (page 132) – SEN / Traitement du personnel

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 500.3010.00 : 2'147'600 francs

Rubrique 500.3050.00 : 135'100 francs

Rubrique 500.3051.00 : 181'700 francs

Rubrique 500.3053.00 : 4'000 francs

Rubrique 500.3054.00 : 65'500 francs

Rubrique 500.3055.00 : 13'800 francs

Minorité de la commission :

Augmentation à 100 % du taux d'activité du poste de conseiller pédagogique de l'enseignement spécialisé

Rubrique 500.3010.00 : 2'208'000 francs

Rubrique 500.3050.00 : 138'900 francs

Rubrique 500.3051.00 : 185'900 francs

Rubrique 500.3053.00 : 4'100 francs

Rubrique 500.3054.00 : 67'200 francs

Rubrique 500.3055.00 : 14'200 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission et rapporteur de la majorité d'icelle : Je rappelle que le Gouvernement avait confié, au début de l'année 2016, un mandat à un bureau spécialisé suite aux difficultés rencontrées par le Service de l'enseignement (SEN) dans sa gestion et son organisation.

L'objectif du mandat était d'identifier et d'analyser l'organisation, son fonctionnement, de proposer des pistes d'amélioration et de soutenir la mise en œuvre des recommandations. Effectivement, le rapport qui a été remis a fait ressortir, entre autres, que des personnes devraient être déplacées ou mieux formées.

Dès lors, dans le cadre de la réorganisation, des réajustements ont été effectués pour répondre à ce constat. Toutefois, ce processus est toujours en cours au niveau de la réorganisation au sein du SEN. Dès lors, il y a lieu, pour l'heure, de ne pas interférer dans les changements qui sont apportés par le Département de la formation.

De plus, l'offre d'emploi dont il est question avec la proposition de la minorité a été publiée dans le Journal officiel du 13 décembre 2017 à raison d'un taux de 60 %, avec un délai de postulation au 5 janvier prochain et une entrée en fonction dès le 1^{er} février 2018 ou à convenir.

En conclusion, je vous recommande, chers collègues, de soutenir la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission, soit de ne pas modifier les montants du projet de budget. Je vous en remercie par avance.

M. Raphaël Ciochi (PS), au nom de la minorité de la commission : En tant que parent, oncle ou tante, en tant que voisin, ami de la famille... bref, en tant que proche, chacune et chacun, ici, a connaissance d'une ou de plusieurs situations pédagogiques délicates à l'école : je veux parler d'enfants qui ont de la peine à s'insérer, d'élèves au comportement inadéquat. Leur prise en charge entre dans une zone grise. Et, pourtant, les conséquences sont noires pour tout le monde : l'élève en question est mal intégré dans sa classe, il n'apprend plus, il est malheureux, ses parents également, ses camarades subissent les perturbations et l'enseignant est poussé à ses limites. Au final, tout le monde est perdant sans qu'il y ait véritablement de fautif.

Dans ce contexte, une minorité de la commission vous propose de doter le conseil pédagogique de ressources suffisantes pour que l'école jurassienne intègre tous les élèves. A tout le moins qu'elle puisse étudier toutes les situations qui lui sont soumises et que les écoles, les enseignants et surtout les élèves et leurs familles ne soient pas abandonnés à leur sort. Ce qui, faute de temps et de ressources, est, on peut le dire, le cas aujourd'hui.

Le 20 décembre 1990, notre Parlement adoptait la nouvelle loi sur l'école obligatoire. Il y a donc, chers collègues, vingt-sept ans jour pour jour – c'est peut-être un signe – que cette loi demande, à son article 4, je cite : «L'école pourvoit à l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou qui sont en situation de handicap.»

Chers collègues, une intégration réussie ne se décrète pas dans une loi ni dans une ordonnance. Une intégration réussie, elle se réalise au quotidien, elle se réalise avec un accompagnement adéquat des enfants et des familles en question, des classes qui les accueillent, des enseignants qui les suivent.

Le Service de l'enseignement sort d'une période difficile, cela a été rappelé, mais on ne peut pas lui mettre à dos tous les maux... Si les personnes se succèdent aux postes de conseiller pédagogique ou si elles sont difficiles à trouver, peut-être faut-il réfléchir aux conditions de ce poste ?

Ce qui est sûr aujourd'hui, alors que les demandes affluent, c'est que les situations problématiques sans diagnostic prennent l'ascenseur; le conseil pédagogique spécialisé,

avec un taux de 50 % ou de 60 %, peut juste parer au plus pressé. Résultat : personne n'y trouve son compte et la non-prise en charge de certaines élèves génère – n'ayons pas peur des mots – des «bombes à retardement».

Je ne souhaite pas ici entrer dans des exemples précis. Mais sachez qu'ils sont nombreux et qu'ils touchent plusieurs, voire tous les cercles scolaires. Donner des moyens au conseil pédagogique spécialisé, c'est parier sur un retour sur investissement avec des problèmes évités ou, dans tous les cas, mieux anticipés.

De fait, la minorité vous propose une augmentation de 0,4 EPT afin d'atteindre un engagement de 100 % (pour une ou deux personnes) en faveur du conseil pédagogique spécialisé.

Chères et chers collègues, ici, il ne s'agit pas d'une demande soudaine. Il ne s'agit pas non plus d'une demande démesurée, surtout pas insupportable financièrement et, soyons clairs, ce n'est pas une «nouvelle lubie de la corporation des enseignants».

Premièrement, la demande de renforcement au niveau du conseil pédagogique est partagée par les experts. Cela a également été relevé avant par le président de notre commission, l'analyse de fonctionnement réalisée au SEN – un examen de fond qui a coûté un montant certain – a débouché sur des conclusions claires : le conseil pédagogique représente une faiblesse du Service de l'enseignement.

Deuxièmement, l'ouverture d'une classe-relais, souhaitée depuis longtemps par notre Parlement, n'a de sens qu'avec un conseil pédagogique efficace en amont. Ce dernier doit pouvoir gérer la diversité, le volume et la prise de décisions dans des délais courts.

Troisièmement, au niveau financier, le Gouvernement a déjà atteint, voire dépassé ses objectifs d'économies au niveau du Département de la formation, de la culture et des sports... Cela va encore s'accélérer en 2018. Selon le neuvième rapport sur la réalisation d'OPTI-MA, la mesure 97 du programme, concernant les ouvertures/fermetures de classes, a déjà produit un gain de 28 EPT alors que 23 étaient prévus. Un gain, donc, ou plutôt une avance de 5 EPT. La question financière ne peut donc pas être invoquée dans le cas présent.

Enfin, la minorité de la commission a évidemment pleinement conscience qu'une étude est en cours concernant un nouveau concept de pédagogie spécialisée. Ce n'est d'ailleurs pas le fruit du hasard. C'est un pas dans la bonne direction, qui est à saluer. Sans connaître évidemment les résultats définitifs de la réflexion, je vous parie quand même, personnellement, que la mise en œuvre du nouveau concept – devant nous permettre de faire face aux problèmes pédagogiques – nécessitera la création de nombreux places à l'Etat. Le moment venu, chers collègues, j'ai le sentiment qu'on relativisera grandement la portée humaine et financière de la proposition de la minorité.

L'augmentation de 0,4 EPT en faveur du conseil pédagogique spécialisé ne va pas résoudre tous les problèmes. Chères et chers collègues, ici, nous ne vous demandons pas un miracle mais, au-delà de toute tactique politique malvenue, il s'agit ici surtout d'assurer un «service minimum», une prise en charge minimum pour des enfants et des familles qui rencontrent des difficultés. Nous avons encore de la marge. Nous pouvons envoyer ce signal parce que, vous le savez, on vote un budget mais ce n'est pas un budget-loi. Donc, là, je regarde Monsieur le ministre : si, aujourd'hui, nous devons

envoyer ce signal d'un 100 %, je lui fais bien évidemment encore et toujours confiance sur l'utilisation à de bonnes fins et dans le sens proposé par la minorité de la commission pour cette prise en charge minimale.

C'est dans cet esprit que je vous invite à soutenir la proposition de la minorité.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : J'entends à cette tribune il y a quelque temps les propos de votre voisine, qui parlait de ne pas entrer dans du catastrophisme. Eh bien... je serais assez d'accord avec elle sur ce sujet. Il me semble, même si je partage une partie de votre analyse, que vous utilisez des mots très forts (des bombes à retardement, etc.) pour évoquer cette question, qui est encore, on ne l'a pas caché, en phase de construction.

Idéalement, bien sûr, j'abonderais dans votre sens en se disant que des postes de conseil pédagogique à 100 %, ce serait idéal. Au niveau de l'enseignement spécialisé, qui est le sujet que vous évoquez aujourd'hui, mais bien sûr aussi des conseillers pédagogiques aux niveaux primaire et secondaire, ce qui existe également.

Vous le savez, petit rappel peut-être, que, pour notre réforme du Service de l'enseignement, nous avons souhaité rester dans un cadre identique, avec un même nombre de postes à équivalent plein-temps, à savoir 17,5. Nous proposons donc, dans ce cadre, de maintenir ce poste à 60 %.

Et il me semble important de rappeler, sans entrer dans le détail que vous avez évoqué, et de faire référence à ce concept d'enseignement de pédagogie spécialisée. Dans le courant de cette année, effectivement, et d'ici quelques semaines (début du mois de février), nous allons monter au Gouvernement avec ce sujet, présenter ce dossier. Et il est vrai que, pour nous, c'est extrêmement important. Cela a été voté ici dans ce Parlement il y a pas mal d'années. Maintenant, on a vraiment quelque chose de concret à proposer. Et c'est à la lumière de ce qui sera accepté, ou pas, par le Gouvernement que nous allons maintenant construire cette nouvelle structure et notamment tout ce domaine de l'enseignement spécialisé. Et c'est à ce moment-là qu'on pourra aussi mieux connaître les rapports entre le conseil pédagogique spécialisé et la Section de l'enseignement spécialisé.

Il est quand même à noter que cette section va mieux, il faut le dire. Je trouve vos propos quand même excessifs. Dans cette section, si on compare avec il y a quelques années, j'ai travaillé dans ce service, on peut quand même dire qu'il y a des choses qui ont été mises en place, qu'il y a des personnes qui sont maintenant en place depuis quelques mois. Un mouvement positif et en train d'émaner de cette section et, donc, je suis confiant pour l'ensemble de l'enseignement spécialisé.

Donc, ce que nous vous proposons, au niveau du Gouvernement, c'est d'attendre encore ces quelques mois maintenant, jusqu'à ce concept, pour voir comment cela peut être mis en place. Il ne s'agit pas de botter en touche quand, ici même, on a évoqué par exemple la motion Brosy allant dans le sens de la structure relais à laquelle vous faites allusion effectivement. On peut vous annoncer – et je l'avais dit il y a quelques mois – que nous allons mettre cela en place dès la rentrée d'août 2018, donc dans quelques mois, pour vraiment pouvoir compter sur cette structure relais. Avec un montant à la clé assez important, avec des postes de travail effectivement, vous le disiez, je pense que tout cela va quand même dans le bon sens. Et c'est ce qu'il était important de rappeler

sans, il me semble, utiliser des mots que j'ai trouvés parfois exagérés.

Ceci dit, en résumé, je peux conclure ainsi : ce concept d'enseignement spécialisé apportera des changements, il est vrai, très importants. Il y aura vraiment des changements très forts qui se produiront dans ce domaine et nous évaluerons bien sûr leur impact sur le conseil pédagogique spécialisé. Et si nous constatons qu'il y a un manque, je m'engage à faire une proposition, à remonter au Gouvernement une proposition de pourcentage supérieur à ce qui est le cas actuellement.

Quant à la partie stratégique tentée par le député Meury il y a quelques minutes sur un tout autre dossier en tendant la main à l'UDC, j'espère que ce groupe-là n'accédera pas à ces sirènes par rapport à ce qui a été voté il y a quelques instants. Merci de votre attention.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 26 voix contre 25.

20.14

Rubriques 510.3611.11.03 et 430.3160.00 (pages 137 et 129)

– Loyer Campus Strate-J, 3^e étage

Gouvernement et minorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 510.3611.11.03 : 2'272'000 francs

Rubrique 430.3160.00 : 2'735'000 francs

Majorité de la commission :

Transfert de la garantie de loyer de 394'400 francs du budget relatif à la HEP-BEJUNE au budget de la Section des bâtiments et domaines

Rubrique 510.3611.11.03 : 1'877'600 francs

Rubrique 430.3160.00 : 3'129'400 francs

M. Pierre Parietti (PLR), rapporteur de la majorité de la commission : Un bref préambule pour rappeler que ce troisième étage, puisqu'on traite ici du loyer Campus Strate J 3^e étage exclusivement, ce troisième étage destiné initialement à la formation n'était pas partie du projet imaginé lors du concours précédant la phase de réalisation ! Il est le résultat d'un « pari » des promoteurs pour de futurs besoins hypothétiques, non avérés à ce jour, il faut bien le reconnaître !

L'écriture comptable actuelle pénalise le budget, donc évidemment les comptes futurs de la HEP-BEJUNE qui n'était pas demandeur desdits locaux d'un étage complet.

Il s'agit donc, à notre sens, de retirer le coût de la garantie de ce loyer indu pour le transférer dans une autre rubrique hors HEP-BEJUNE.

L'Etat jurassien ayant dans ses structures une section « Bâtiments et Domaines », il semble adéquat de la charger de cette garantie, en attendant une nouvelle affectation des locations en question, qui seront peut-être totalement en dehors du concept de la « formation ».

La majorité de la commission vous recommande dès lors de suivre son appréciation et d'accepter le transfert ainsi proposé, lequel n'aura évidemment aucune incidence sur le résultat budgétaire global mais offrira en contrepartie une transparence tout à fait conforme à la réalité. Je vous remercie donc de bien vouloir appuyer cette proposition.

Mme Josiane Sudan (PDC), au nom de la minorité de la commission : Une minorité de la commission de gestion et des finances vous invite à ne pas changer les rubriques budgétaires pour le loyer du Campus Strate J.

La proposition de la majorité de la commission est une fausse bonne idée !

La garantie de loyer du 3^e étage du Campus a été imputée à cette rubrique afin de concentrer au même endroit les engagements à assumer pour cet immeuble. Cela permet une vue d'ensemble. Cela découle également de l'orientation «formation» prise au départ pour l'occupation de ces surfaces.

On vous propose d'attendre le prochain budget, en fonction de sa future utilisation, pour l'affecter à la Section des bâtiments mais peut-être aussi au Service de l'économie où l'on trouve d'autres garanties de loyer.

Si on voulait la transparence jusqu'au bout, il faudrait aussi sortir les salles du rez-de-chaussée, salles communes qui sont louées aussi à des utilisateurs externes. Je vous remercie de votre attention.

M. Charles Juillard, ministre des finances : Nous sommes ici dans un amendement purement à caractère technique comptable. Cette technique se base sur des normes comptables appliquées à l'ensemble des cantons suisses, soit les normes dites normes MCH2 éditées par le Conseil suisse de la présentation des comptes publics.

Il ne faut donc pas confondre des charges de loyer avec une garantie de loyer. Les loyers centralisés au Service des constructions concernent uniquement les charges pour les surfaces utilisées directement par le personnel de l'Etat.

Initialement, cet étage supplémentaire à Strate J était dévolu à la formation professionnelle supérieure. L'objectif était d'occuper ces surfaces par une école supérieure, comme par exemple une école de tourisme.

Les normes comptables sont claires : les manques à gagner liés à une garantie de loyer doivent être comptabilisés sous l'activité d'exploitation auxquels ils se rattachent. L'Etat applique la même norme comptable pour la garantie des loyers en faveur des incubateurs d'entreprises, par exemple, à Innodel. Les pertes liées à la garantie des loyers en faveur de la Société jurassienne d'équipement sont comptabilisées sous le Service de l'économie et de l'emploi. Cette écriture est présente dans le budget de l'Etat depuis 2011. Aussi, aux yeux du Gouvernement, il est impératif d'avoir une même ligne sous l'angle comptable.

Et si ce troisième étage a pour objectif l'incubation d'entreprises par la suite, le montant de la garantie devrait être comptabilisé au Service de l'économie et de l'emploi. Cette affectation n'étant pas connue pour l'instant, elle demeure orientée comptablement à la formation supérieure.

Toujours sous l'angle technique et pour rassurer certains, un sous-compte permet de transmettre l'information comptable en toute transparence. Par cette précision, le montant de la garantie ne péjore pas le coût moyen par élève.

Pour tous ces motifs, le Gouvernement vous demande de ne pas modifier le budget pour l'instant. Nous allons examiner cette question en vue du prochain budget et il est fort probable que, si vous acceptiez contre toute attente la proposition de la majorité de la commission, il faudrait faire encore une autre modification lors de l'élaboration du prochain budget.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la minorité de la commission est acceptée par 34 voix contre 14.

Investissements :

20.15

Rubrique 110.5060.00 (page 173) – PLT / Matériel et équipement de la salle du Parlement

Projet de budget :

Projet de budget inchangé

Rubrique 110.5060.00 : 50'000 francs

Commission :

Modification de l'installation sonore de la salle du Parlement par un déplacement des haut-parleurs

Rubrique 110.5060.00 : 70'000 francs

M. André Henzelin (PLR), président de la commission : Suite à une demande du Bureau du Parlement et du secrétariat, nous vous proposons d'augmenter de 20'000 francs la rubrique des investissements 110.5060.00 relative à de l'équipement et du mobilier.

Comme vous le savez, en raison de dysfonctionnements de notre installation de sonorisation, datant de l'année 2002, des travaux urgents ont été entrepris cet été pour changer les amplis et préamplis par un système numérique.

Lors des réglages acoustiques, il a été constaté un problème de diffusion du son et de positionnement des haut-parleurs dans cette salle. Il a d'abord été tenté d'y remédier par les réglages techniques mais, suite à diverses plaintes de parlementaires et de ministres, il a été décidé de procéder à une modification des haut-parleurs.

Toutefois, compte tenu du fait qu'on était déjà début novembre, il était par conséquent trop tard pour solliciter un crédit supplémentaire pour réaliser les travaux encore cette année. Dès lors, il a été préféré inclure la demande par l'intermédiaire d'une augmentation au budget 2018 pour une réalisation des travaux dès janvier prochain. Le montant de 20'000 francs permettra de procéder à un positionnement plus conforme des haut-parleurs, aux réglages par un ingénieur acousticien et, si cela s'avérait nécessaire, à la pose de petits haut-parleurs sur les bancs des ministres.

En conclusion, c'est à l'unanimité, chers collègues, que les membres de la CGF vous recommandent de soutenir la proposition de la majorité de la commission, soit l'augmentation de la rubrique 110.5060.00 à 70'000 francs. Je vous remercie de votre attention.

Au vote, la proposition la commission est acceptée par 46 voix contre 2.

20.16

Rubriques 400.5670.01 et 400.6300.00 (page 177) – SDT / Subventions à l'assainissement et l'encouragement énergétique

Projet de budget :

Projet de budget inchangé

Rubrique 400.5670.01 : 2'800'000 francs

Rubrique 400.6300.00 : -2'138'200 francs

Gouvernement et majorité de la commission :

Adaptation du budget à la possibilité d'obtenir plus de subventions fédérales avec la même charge nette pour l'Etat

Rubrique 400.5670.01 : 3'500'000 francs

Rubrique 400.6300.00 : -2'838'200 francs

Minorité de la commission :

Maintien du montant 2017 de la part cantonale, soit 780'000 francs, et adaptation de la subvention fédérale en conséquence

Rubrique 400.5670.01 : 3'850'000 francs

Rubrique 400.6300.00 : -3'070'000 francs

Le président : Nous avons au départ la proposition du budget, celle du Gouvernement et de la majorité de la commission et celle de la minorité de la commission. Mais comme personne n'a repris la proposition qui était mentionnée au projet de budget, celle-ci est donc éliminée et nous allons débattre sur deux propositions.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), au nom de la majorité de la commission : La majorité de la commission soutient l'adaptation du budget pour profiter d'un effet de levier maximal de la Confédération tout en maintenant la part cantonale du budget initial de 661'800 francs.

Pourquoi alors ne pas profiter plus de l'effet de levier ? Le constat a été fait qu'aux comptes 2017, nous n'arrivions pas au budget. Il faut des ressources autres que financières pour pouvoir répondre aux demandes.

Dès lors, la proposition de la majorité de la commission et du Gouvernement est un bon équilibre entre un subventionnement énergétique indispensable et un équilibre des comptes.

M. Rémy Meury (CS-POP), rapporteur de la minorité de la commission : La Confédération a mis en place un programme d'action destiné à lutter contre le gaspillage d'énergie.

Ce sont les cantons qui doivent créer les conditions d'application, essentiellement en venant en aide aux propriétaires immobiliers pour financer des travaux de rénovation de leurs immeubles.

Les enveloppes prévues à cet effet vont augmenter, parfois fortement, l'année prochaine en Suisse romande.

L'amélioration de l'isolation, l'installation d'une pompe à chaleur ou de panneaux solaires sont le type de travaux pour lesquels les propriétaires, entreprises ou particuliers, peuvent recevoir des dizaines de milliers de francs de subventions publiques. Le but de ces rénovations et améliorations est de réduire la facture énergétique et le gaspillage en ce domaine.

Les enveloppes cantonales prévues pour 2018 sont en hausse dans tous les cantons romands, sauf à Genève qui maintient son enveloppe. Les subventions distribuées peuvent grimper jusqu'à 30 % du prix total des travaux et sont financées grâce à la taxe fédérale sur le CO₂ complétée par des fonds cantonaux précisément. La répartition du financement est grosso modo d'un quart pour la part cantonale et de trois quarts pour la part fédérale. Les augmentations pour 2018, outre Genève, vont de 6 % dans le Jura (taux le plus faible) jusqu'à 107 % dans le canton du Valais qui double son enveloppe.

Mis à part l'intérêt écologique évident de ces mesures, on estime que la consommation d'énergie après travaux peut

être réduite de 50 %, il y a aussi un intérêt économique indéniable dans le versement de ces subventions. Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat vaudoise, affirmait récemment, dans un reportage de la Télévision romande, que chaque franc versé par l'Etat entraînait l'investissement de 5 à 6 autres francs, principalement dans le domaine de la construction.

Le choix de mettre l'accent sur le bâtiment est dû au fait que presque la moitié (environ 46 %) de la consommation totale d'énergie en Suisse est engloutie dans ce secteur. Le bâtiment est ainsi de fait un gros émetteur de CO₂.

Les besoins en rénovation sont là, dans le Jura comme ailleurs. Reste à faire connaître les solutions de financement.

On peut être optimiste puisque la quasi-totalité des enveloppes 2017, dans le Jura comme ailleurs selon les indications fournies au reporter de la Télévision romande, a trouvé preneur.

En maintenant le montant consenti par le Canton en 2017, 780'000 francs, la part fédérale sera elle, forfait de base et doublement de la part cantonale cumulée (c'est le calcul qui est fait), d'un peu plus de 3 millions.

Notre proposition, par tête d'habitant, placera le canton du Jura dans la moyenne romande, avec environ 50 francs par habitant. Loin du Valais avec ses 90 francs par habitant et derrière le canton de Berne avec 60 francs.

Le maintien de ce montant de 780'000 francs ne fait que respecter la planification financière qui prévoit un investissement net, pour le canton du Jura, de 780'000 francs, précisément, par année jusqu'en 2021.

Il est fondamental d'accentuer les efforts dans les économies d'énergie. Sans dépenser un franc de plus par rapport à l'année passée et par rapport à ce qui est prévu dans le plan financier, le Canton peut le faire en amenant, par les nouvelles règles de subventionnement, la Confédération à dépenser 500'000 francs de plus à ce titre sur le territoire jurassien en 2018. Une manne à ne pas laisser passer bêtement.

M. Charles Juillard, ministre des finances : La décision de réduire la part nette de la charge de l'Etat de 780'000 à 660'000 francs a été prise par le Gouvernement dans le cadre d'une démarche globale de réduction du déficit. Elle est dans la lignée d'autres arbitrages du Gouvernement sur le budget 2018.

En toute transparence, je vous indique également que cette réduction a été décidée avant de connaître exactement le montant de la contribution attendue de la Confédération. C'est pour cette raison que les chiffres qui figurent dans le budget initialement publié sont à corriger.

La bonne nouvelle est que, malgré la réduction de la charge nette cantonale, le montant des subventions à octroyer augmente de 200'000 francs, passant de 3,3 à 3,5 millions. Ceci est dû à une recette extraordinaire du fonds alimenté par la taxe sur le CO₂.

Pour être complet, je rappelle encore que le montant qui figure à la rubrique 400.5670.01 est le montant maximal qui peut être octroyé durant l'année.

Enfin, je vous informe que le Gouvernement a accepté dernièrement un dépassement de crédit de cette même rubrique pour 2017. Là aussi, ce dépassement est lié à une contribution supérieure à ce qui était attendu de la part de la Confédération. La charge nette pour le Canton ne change pas. Le

montant à disposition est en passe d'être complètement utilisé même si la limite de charge susceptible d'être absorbée par le service est atteinte. Les besoins sont effectivement là mais la capacité des entreprises pour les absorber est également atteinte sans cette augmentation proposée.

Aussi, le Gouvernement vous invite à soutenir la proposition de la majorité de la commission.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 36 voix contre 19.

20.17

Rubrique 420.5010.00 (page 182) – SIN / H18 Glovelier–St-Brais : premières études pour l'alésage du tunnel de La Roche

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé

Rubrique 420.5010.00 : 50'000 francs

Minorité de la commission :

Abandon de l'étude pour l'alésage du tunnel de La Roche

Rubrique 420.5010.00 : 0 franc

Mme Danièle Chariatte (PDC), au nom de la majorité de la commission : C'est la majorité de la commission de gestion et des finances qui vous propose de maintenir le montant de 50'000 francs qui concerne les premières études pour l'alésage du tunnel de La Roche.

En effet, en 2016, une étude a été établie en vue de vérifier la faisabilité du projet d'alésage. Cette dernière a démontré la faisabilité du projet.

En 2017, une campagne de sondage a été effectuée et, en 2018, il est prévu de finaliser le projet en vue d'une réalisation des travaux en 2020 et 2021.

Il est important de laisser ce montant au budget 2018 afin de profiter de la dynamique des études faites jusqu'à ce jour.

Sur le côté pratique, il n'est plus à démontrer l'urgence de faire quelque chose pour ce tunnel où de nombreux accrochages sont malheureusement à constater et, de fait, des difficultés pour la fluidité du trafic. C'est pourquoi nous vous invitons à soutenir le montant proposé par le Gouvernement. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean Bourquard (PS), rapporteur de la minorité de la commission : S'agissant de cette rubrique budgétaire 420.5010.00 (H18 Glovelier–Saint-Brais : premières études pour l'alésage du tunnel de La Roche), nous proposons zéro franc.

Il est plutôt rare que des députés, normalement plus enclins à dépenser qu'à économiser, proposent de supprimer une dépense portée au budget... je le reconnais et je vous prie par avance d'excuser cette incartade et ce non-respect de la tradition...

Sans plaisanter cette fois, une majorité des députés des Franches-Montagnes, dont j'ai été le relais au sein de la commission de gestion et des finances, propose en effet de biffer le montant de 50'000 francs porté dans le budget des investissements et relatif à une étude d'alésage du fameux tunnel de La Roche.

Pourquoi, me direz-vous ?

Les raisons principales, qui ont été largement évoquées dans la presse ces derniers jours suite aux déclarations, entre autres, de mon collègue Hennin et du maire de Saint-Brais, sont les suivantes :

- L'alésage, donc l'élargissement du tunnel de La Roche, facilitera le passage des poids lourds, de tous les poids lourds, ceux d'aujourd'hui mais aussi ceux de demain, toujours plus grands et toujours plus lourds ! Tel est le destin d'un poids lourds ! Est-ce cela que veulent les habitants des Franches-Montagnes, une région touristique très appréciée pour son calme, un calme qui risque d'être bien mis à mal ?
- Le tronçon plutôt étroit entre le tunnel et le village de Saint-Brais, qui constitue un parcours où l'on croise difficilement un véhicule poids lourd.
- La traversée du village de Saint-Brais, déjà problématique avec sa route étroite sinuant entre des maisons parfois protégées, bordées de trottoirs riquiqui, sa rampe de sortie vers l'ouest qui peut s'avérer un véritable obstacle en cas d'enneigement, tout cela n'est pas à banaliser, quoi qu'en disent les professionnels de la route qui se sont exprimés ces derniers temps dans la presse régionale.
- L'opposition à la seule solution d'élargissement du tunnel, manifestée par les autorités de Saint-Brais et expliquée publiquement par son maire.
- Enfin, une dépense probable de l'ordre du million de francs pour une pseudo-solution qui n'est qu'un emplâtre sur une jambe de bois tant qu'une route de contournement du village, actuellement impayable par l'Etat jurassien, n'est pas réalisée.

Tous ces arguments sont largement partagés par de nombreux habitants des Franches-Montagnes avec qui j'ai discuté de ce projet et qui ne le soutiennent pas. De plus, des alternatives existent pour les camions qui doivent absolument livrer de la marchandise chez nous, en passant par l'A16 de Glovelier à Tavannes, puis en remontant en direction des Reussilles pour accéder aux Franches-Montagnes. Mais où est donc le problème ? J'aurais tendance à prétendre qu'il n'y en a pas.

C'est pour toutes ces raisons que, au nom de la minorité de la commission, mais de nombreux députés des Franches-Montagnes aussi, je vous demande de soutenir notre amendement, à savoir la suppression du montant de 50'000 francs pour l'étude d'alésage du tunnel de La Roche.

Le groupe socialiste, aux dernières nouvelles, soutient cette proposition de minorité et je vous remercie d'en faire de même. Merci pour votre attention.

M. Bernard Varin (PDC) : Depuis la création du canton du Jura, je crois que j'ose affirmer sans me tromper que tous les députés francs-montagnards sont montés à cette tribune pour discuter du problème concernant le tunnel de La Roche. Et maintenant qu'une solution est proposée pour faciliter le passage de ce goulet, alors... on n'est plus d'accord. Où va-t-on ?

On veut développer les Franches-Montagnes, créer des zones AIC et, d'un autre côté, on voudrait fermer, voire restreindre les voies d'accès à cette magnifique région. La majorité des camions qui empruntent ce tracé transportent des marchandises pour les artisans, les commerces, les magasins des Franches-Montagnes.

Comme l'a dit Monsieur le député tout à l'heure, on ne veut pas voir ces camions transiter à travers les villages de Saint-Brais et de Montfaucon. On veut les faire transiter par une autre région des Franches-Montagnes, c'est-à-dire Tramelan, la scierie de La Gruère et Saignelégier où la route est déjà dans un état très défavorable.

Pour le développement de ces belles Franches-Montagnes, qui font rêver tant de personnes lorsqu'elles découvrent cette magnifique région, je vous recommande vivement d'accepter cette enveloppe de 50'000 francs en faveur du tunnel de La Roche. Merci pour votre attention.

M. Ivan Godat (VERTS) : C'est une position personnelle que je vais exprimer là. Juste par rapport à ce qu'a dit mon collègue Bernard Varin tout à l'heure, il faut quand même dire aux députés que les camions qui doivent régulièrement affronter cette route et emprunter ce tunnel n'ont aucune peine à le faire. Les camions de la Coop, les camions des Matériaux savent très bien comment emprunter ce tunnel sans y rester cochés.

Par contre, il y a des fois des problèmes en effet avec des camions de transit et je crois que c'est justement tout l'intérêt de ne pas aléser ce tunnel que de maintenir une sorte de verrou pour que le transit ne se fasse pas par les Franches-Montagnes, maintenant qu'en plus il y a une autoroute tout à fait fonctionnelle qui permet de faire le chemin le plus court entre Bâle et Neuchâtel.

Donc, je vous invite à soutenir la minorité de la commission.

Le président : Merci à Monsieur le député Ivan Godat, qui a tenu ces propos à titre personnel, mais nous sommes toujours dans la discussion des groupes pour le moment ! Elle n'est plus demandée. La discussion est aux autres membres de la commission. La discussion générale est ouverte. Elle est demandée et j'invite à la tribune Monsieur le député Vincent Hennin.

M. Vincent Hennin (PCSI) : Je ne pouvais pas ne pas monter étant donné le sujet qui interpelle et intéresse fortement tous les Franchs-Montagnards. Je vais un peu répéter ce qui a été dit en apportant peut-être un élément supplémentaire.

Vous avez à vous déterminer si, oui ou non, vous voulez accorder un budget de 50'000 francs pour les études d'alésage du tunnel de La Roche.

La majorité des élu(e)s franchs-montagnards au Parlement, à l'instar des autorités communales de Saint-Brais, ne veulent pas de cette étude et surtout de cet alésage pour toutes les bonnes ou mauvaises raisons dont les médias régionaux ainsi que mes collègues se sont largement fait l'écho.

En finalité, cet alésage et le million à investir, c'est une opération cosmétique destinée à satisfaire une frange d'utilisateurs. Il facilitera, certes, la fluidité du trafic à cet endroit mais sans garantie aucune que tous les poids lourds franchiront sans souci l'obstacle.

Les problèmes sécuritaires, que nous estimons prioritaires dans la finalisation de la H18, sont complètement éludés de la réflexion et des démarches en cours. Ceci est totalement inacceptable.

Merci à vous, chers collègues, d'accepter de biffer ce montant du budget 2018 afin de respecter la volonté d'une majorité de citoyens des Franches qui contestent eux aussi cette fausse bonne idée car elle ne résout en rien les problématiques auxquelles ils sont confrontés journalièrement. Je vous remercie de votre attention.

M. Charles Juillard, ministre des finances : Je suis toujours étonné qu'un seul député puisse parler au nom d'une majorité d'une population sans que celle-ci ait été directement consultée. Mais je pense qu'il y a des députés plus forts que bien des ministres. On en prend note !

Le Gouvernement, ici, après avoir fait des études, peut dire la chose suivante et ce sont des études qui sont fondées : aucun camion n'évite les Franches-Montagnes à cause du tunnel mais c'est bel et bien à cause du coût à payer par la RPLP que les camions évitent de passer par les Franches-Montagnes, et tant mieux qu'il n'y ait pas trop de camions qui traversent les Franches-Montagnes.

On peut constater aussi déjà – mais nous n'avons pas encore des chiffres suffisamment consolidés pour l'attester – que l'ouverture de l'A16 et le contournement de Bienne sortent davantage de camions qui partent maintenant tout droit sur Bienne plutôt que de venir sur les Franches-Montagnes. C'est un constat qu'on peut déjà faire. Pour vous donner des chiffres, je le répète, il faut attendre d'avoir un tout petit peu de recul pour qu'on ait les chiffres consolidés.

Il est vrai, vous l'avez dit, Monsieur le député Hennin, ça va augmenter un peu la fluidité du trafic sur cette zone, zone qui est déjà limitée à 30 km/h pour éviter que les camions, plus si souvent que cela mais quand même assez souvent, restent coincés à cet endroit.

C'est vrai que la logique voudrait que l'on creuse un nouveau tunnel et que, dans la foulée, on fasse une route de contournement de Saint-Brais. L'estimation à la louche, d'après mon collègue et ses services, c'est 30 millions pour l'évitement de Saint-Brais et c'est environ 25 millions pour creuser un tunnel. Vous avez vu l'état des finances cantonales. Malgré tous les investissements qu'on peut faire, nous n'avons pas les moyens de les faire et il faut encore ne pas en faire trop sur la route parce qu'après, nous n'aurions plus pour en faire dans d'autres domaines, comme vous le savez.

De ce côté-là, nous estimons pour notre part que cet alésage est une mesure minimale pour augmenter la fluidité du trafic dans ce secteur.

Nous ne sommes pas non plus tout à fait sourds aux revendications qui sont exprimées par la commune de Saint-Brais dans le sens où des mesures seront initiées pour améliorer la sécurité dans la traversée du village. Il y a déjà eu des efforts qui ont été faits, qui ne sont pas suffisants. Donc, il y aura des mesures qui seront envisagées, par exemple mandater un bureau spécialisé pour analyser des mesures qui pourraient être prises, par exemple une barrière de protection le long du trottoir, en particulier dans le secteur de l'école, voire une signalisation supplémentaire, voire d'autres mesures encore que ce bureau pourrait apporter. C'est tout ce qui sera fait pour l'instant mais nous sommes effectivement conscients qu'une amélioration de la sécurité dans la traversée du village peut être apportée à l'intention des piétons et des habitants de Saint-Brais.

Raison pour laquelle le Gouvernement vous demande d'accepter le montant demandé pour les études.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 27 voix contre 21.

20.18

Rubrique 430.5040.00 (pages 188 et 189) – SIN-SBD / Etude pour le développement d'une halle de gymnastique à Porrentruy

Gouvernement et majorité de la commission :

Projet de budget inchangé – pas d'étude prévue

Rubrique 430.5040.00 : 0 franc

Minorité de la commission :

Prévoir un montant pour participer à l'étude lancée par la Communauté scolaire secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs en vue de la construction d'une halle de gymnastique
Rubrique 430.5040.00 : 100'000 francs

M. Pierre Parietti (PLR), rapporteur de la majorité de la commission : C'est une situation quelque peu incongrue puisqu'il m'appartient de défendre, au nom de la majorité et du Gouvernement, une position qui n'existe pas... et qui, très formellement, n'a pas à exister !

L'objectif recherché par la minorité qui s'exprimera après moi, c'est d'apporter une contribution financière à l'étude d'une éventuelle future réalisation d'équipement sportif planifié par la communauté scolaire secondaire d'Ajoie et du Clos-du-Doubs, objet prévu à Porrentruy.

Ce maître d'ouvrage public a lancé la réflexion, a voté par ses organes récemment un budget d'études de 69'000 francs et a invité les services de l'Etat jurassien à une séance initiale en vue de la pré-étude, voire d'une concertation plus large.

Ce maître d'ouvrage comptera évidemment, en cas de réalisation future, sur la participation financière que l'Etat alloue à tout projet d'intérêt général.

Il s'agit d'un dossier qui va s'échelonner sur plusieurs années, sans aucun engagement financier hormis les études de besoins et faisabilité au cours de ces deux à trois prochaines années.

Le Gouvernement est dès lors suivi par la majorité de la commission pour vous proposer de ne pas entrer en matière concernant un éventuel montant budgétaire en 2018. Et je me permettrais même de proposer à la minorité de retirer cette proposition. Je vous remercie de votre attention.

Mme Géraldine Beuchat (PCSI), au nom de la minorité de la commission : Concernant l'étude pour le développement d'une halle de gymnastique sur Porrentruy, comme vous l'avez sans doute lu, la communauté scolaire secondaire d'Ajoie et du Clos du Doubs vient d'accepter un crédit d'étude pour la construction d'une nouvelle de sport à Porrentruy. C'est très bien.

Certes, l'Etat n'intervient pas au niveau de l'étude quand c'est du domaine communal. Mais comme un rapport relatif au postulat Tonnerre l'a relevé, il manque aussi des halles au niveau du secondaire II qui, lui, est du ressort cantonal.

Il serait dès lors sensé de réfléchir d'une manière globale et de voir si des interactions sont possibles. Ce qui pourrait déboucher sur un projet commun plutôt que d'être dispersé.

J'ai appris qu'une séance avec tous les acteurs étaient prévue en début d'année prochaine, ce qui est une très bonne chose. Si cela devait aller plus loin, il serait dommage qu'un montant ne soit pas prévu au budget et ainsi bloquer cette dynamique ! Merci donc de soutenir la minorité de la commission en portant un montant au budget pour l'étude d'une telle halle.

M. Martial Courtet, ministre de la formation : Permettez-moi ce rappel, qui devient peut-être un petit peu redondant mais peut-être toujours intéressant quand même.

Au niveau des infrastructures primaires, ce sont bien sûr les communes qui s'en chargent, avec un soutien cantonal, mais l'initiative vient des communes.

Au niveau des infrastructures du secondaire I, il s'agit des syndicats de communes.

Au niveau des infrastructures du secondaire II, il s'agit ici bien sûr du Canton.

A l'heure actuelle, il faut bien préciser qu'il n'y a pas de besoins au niveau du CEJEF, donc du secondaire II, dans la région de Porrentruy. En effet, et je vais vous donner quelques chiffres, le Canton est propriétaire, à Porrentruy, de quatre salles : la salle de la Division technique mais, plus proche du lycée, la salle des Tilleuls et les deux salles du Banné. Quatre salles cantonales. Total : 180 leçons disponibles par semaine. A l'heure actuelle, les besoins du CEJEF sont de 161 leçons hebdomadaires. Donc, nous sommes tout à fait dans les clous si je puis m'exprimer ainsi. Il n'y a donc pas lieu de prévoir ce financement cantonal.

Par contre, Madame la Députée, effectivement, si des éléments nouveaux survenaient, en lien avec le CEJEF, nous aurions bien sûr toujours la possibilité de prévoir un montant au budget 2019, budget dont le Gouvernement reparlera dès août de l'année prochaine.

Vous évoquiez dans vos propos, il y a quelques instants, des interactions. Vous m'avez ainsi précédé en annonçant cette séance effectivement puisque l'on n'est pas resté passif dans ce dossier. Le Département a organisé cette rencontre le 19 janvier prochain à Morépoint avec tous les acteurs de ce dossier (commune de Porrentruy, SIDP, communauté scolaire d'Ajoie et Clos du Doubs, Département, Service de l'enseignement, Office des sports et également le BCB). Le Département de la formation et des sports en l'occurrence ici est ainsi proactif afin de régler ce problème de manque de salles de sport et je crois que la démarche qui est ainsi initiée au niveau communal, avec le soutien que j'ai l'ambition de qualifier de proactif du Département, va dans le bon sens.

Il n'y a donc pas, à notre sens, besoin d'ajouter un montant, en tout cas pas maintenant. Merci de votre attention.

Au vote, la proposition du Gouvernement et de la majorité de la commission est acceptée par 34 voix contre 14.

Le président : Voilà, chers collègues, nous avons passé tous les amendements et propositions de majorité et de minorité de la commission. Nous avons délibéré. Il est dès lors important d'avoir l'information sur le frein à l'endettement et, pour ce faire, j'invite le Gouvernement, en la personne du ministre des finances, M. Charles Juillard, à prendre la parole pour nous informer de ce point.

M. Charles Juillard, ministre des finances : Résultat des courses : aujourd'hui, nous sommes donc, après le débat du Parlement et les différentes modifications intervenues, à un montant de charges de 934'207'200 francs, soit 142'800 francs de plus, à des revenus pour 928'448'300 francs (sans changement), ce qui donne un déficit de 5'758'900 francs ou une péjoration du même montant de 142'800 francs.

En ce qui concerne les amortissements, il n'y a pas de changement par rapport à ce qui était prévu au budget.

L'autofinancement est de 27'121'100 francs, donc aussi une péjoration de 142'800 francs.

Les investissements bruts pour 49'923'900 francs (720'000 francs de plus).

Des recettes d'investissements pour 17'182'600 francs ou 700'000 francs de plus.

Et des investissements nets de 32'740'300 francs ou 20'000 francs de plus.

Cela veut dire que le degré d'autofinancement, qui était, selon le projet de budget, de 83,32 % se situe, avec vos décisions, à 82,84 %.

Je remercie le Parlement de sa sagesse et de respecter les dispositions de la Constitution et de la loi de finances.

Le président : Suite à cette information, est-ce qu'une députée ou un député désire revenir sur l'une ou l'autre des rubriques au budget ? Ce n'est pas le cas. Dès lors, nous pouvons passer à la discussion de détail de l'arrêté.

Tous les articles de l'arrêté, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, l'arrêté est adopté par 51 députés.

Le président : En concertation avec les divers intervenants et les ministres, nous vous proposons de finir notre ordre du jour avec les trois points restants, soit, pour commencer, le traitement du point 28 de notre ordre du jour.

28. Interpellation no 882

Réponse du Conseil fédéral au postulat intitulé «Sauver la race de chevaux Franches-Montagnes et le savoir-faire des éleveurs» et déposé par Anne Seydoux.

Bernard Varin (PDC)

Au mois de mars 2016, Anne Seydoux déposait un postulat au Conseil fédéral intitulé «Sauver la race de chevaux Franches-Montagnes et le savoir-faire des éleveurs». Le texte déposé demandait au Conseil fédéral d'étudier des mesures innovantes susceptibles d'enrayer la diminution du nombre de naissances de chevaux de la race Franches-Montagnes afin de préserver à la fois cette race et le savoir-faire des éleveurs.

L'analyse mentionnant que la race des chevaux Franches-Montagnes n'est pas menacée n'est pas comprise ni des fédérations ni par les éleveurs. Avec une diminution des naissances et en parallèle une augmentation de la consanguinité, la menace ne peut que croître.

Dans le rapport du Conseil fédéral ne figure aucune mesure innovante telle que demandée dans le postulat. Mettre en avant la numérisation pour soi-disant sauver la race Franches-Montagnes n'est qu'une mascarade et une esquivance pour éviter d'aborder les problèmes de fond. L'extension des activités à l'étranger n'est pas une mesure innovante puisqu'elle n'apporterait pas d'augmentation significative du nombre de naissances. Pour illustrer cette délocalisation de l'élevage, une telle proposition équivaut par exemple à demander à l'interprofession du Gruyère d'étendre sa zone de production à l'étranger afin de maintenir la pérennité de ce produit typiquement suisse.

Les fédérations et les éleveurs attendaient également que le Conseil fédéral s'attaque au contingent d'importation de chevaux en le ramenant au minimum requis par l'Organisation mondiale du commerce soit 3'322 contre 3'822 aujourd'hui. Le Conseil fédéral a pourtant les moyens de faire cette correction qui profiterait à l'élevage suisse.

Enfin, les montants indiqués en soutien à la race Franches-Montagnes sont totalement surfaits par rapport à ce qui est effectivement alloué à la race. Alors qu'aucune mesure supplémentaire de protection douanière n'est envisagée, on ne peut que déplorer que le Conseil fédéral n'avance pas de solution pour renforcer la promotion des ventes, seule riposte possible à la pression des importations.

Sur la base de ces éléments, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Gouvernement :

- Est-ce que le Gouvernement partage les constats et critiques de la branche ?
- Quelle est la position du Gouvernement au sujet du rapport du Conseil fédéral ?
- Le Gouvernement va-t-il intervenir auprès du Conseil fédéral afin que celui-ci reconsidère sa décision ?

Nous remercions d'avance le Gouvernement de ses prochaines réponses.

M. Bernard Varin (PDC) : L'interpellation no 882 concerne la réponse du Conseil fédéral au postulat déposé par Mme Anne Seydoux.

Effectivement, au mois de mars 2016, Anne Seydoux déposait un postulat au Conseil fédéral, intitulé «Sauver la race de chevaux Franches-Montagnes et le savoir-faire des éleveurs». Le texte déposé demandait au Conseil fédéral d'étudier des mesures innovantes susceptibles d'enrayer la diminution du nombre de naissances de chevaux de la race Franches-Montagnes afin de préserver à la fois cette race et le savoir-faire des éleveurs.

Le nombre de naissances de la race des Franches-Montagnes ne cesse de diminuer depuis vingt ans : en 1995, 3'639 poulains étaient enregistrés en Suisse alors que seuls 2'019 l'ont été en 2015, ce qui correspond à une diminution de 44,5 %, soit 2,2 % par année. La diminution s'est encore accélérée durant les cinq dernières années, avec une régression de 3,3 % par année.

La race des Franches-Montagnes, dernière race d'origine suisse, il faut le signaler, que notre pays s'est engagé à préserver en signant la Convention de Rio sur la diversité biologique, est en danger. Le savoir-faire des éleveurs et la vie associative liée à l'élevage le sont également. Des mesures complémentaires doivent donc être prises pour enrayer l'érosion des effectifs.

Pour la race des Franches-Montagnes, il est très important que le nombre de naissances soit maintenu à un niveau permettant de conserver une base génétique suffisante et d'éviter une consanguinité trop élevée. Le cheval des Franches-Montagnes est un excellent cheval de loisirs, qui correspond aux besoins du marché, mais il souffre d'une concurrence étrangère insurmontable : outre les frais d'élevage bien inférieurs à l'étranger, les coûts pour importer sont très bas (taxe au taux du contingent de 120 francs + 2,5 % de TVA) alors qu'ils sont exorbitants pour exporter (jusqu'à plus de 40 % du prix du cheval).

Le savoir-faire des éleveurs est également un bien précieux qu'il faut préserver. Les éleveurs se satisfont actuellement de marges très basses, voire négatives car ils ont le «feu sacré» et croient encore en des jours meilleurs. Pour combien de temps encore ? Si la rentabilité de la production n'est pas améliorée rapidement, ils abandonneront l'élevage et leur savoir-faire sera perdu.

La vie associative liée à l'élevage risque également de disparaître avec la diminution des effectifs. En effet, de nombreuses manifestations et activités en lien avec le travail des éleveurs animent les régions. Les manifestations d'élevage phare, comme le Marché-Concours de Saignelégier et le National FM à Avenches, drainent chaque année des dizaines de milliers de spectateurs. Seront-elles encore organisées dans dix ans si les effectifs des chevaux continuent à diminuer de la sorte ?

Par ailleurs, les activités liées à l'élevage génèrent des retombées économiques importantes en termes d'emplois et d'investissements, dans des régions rurales où les secteurs secondaire et tertiaire sont peu développés.

Suite aux réponses données par le Conseil fédéral, via Monsieur le conseiller fédéral Johan Schneider-Amman, je comprends mieux pourquoi «Voltero» possède un si mauvais caractère. Qui est «Voltero», me direz-vous ? C'est tout simplement le nom du cheval que M. Schneider-Amman a reçu en cadeau au Marché-Concours. Quel héritage pour ce pauvre cheval que d'hériter un si mauvais caractère ? (*Rires.*) Mais trêve de plaisanterie.

Sur la base de ces éléments, nous nous permettons de poser les questions suivantes au Gouvernement :

- Est-ce que le Gouvernement partage les constats et critiques de la branche ?
- Quelle est la position du Gouvernement au sujet du rapport du Conseil fédéral ?
- Le Gouvernement va-t-il intervenir auprès du Conseil fédéral afin que celui-ci reconsidère sa décision ?

Nous remercions d'avance le Gouvernement pour ses réponses.

M. Jacques Gerber, ministre de l'économie : Tout d'abord, permettez-moi de remercier les deux derniers studios «Mohicans» de la presse qui s'intéressent à cette thématique ! (*Rires.*) et de préciser également, par rapport aux propos qui ont été tenus et avant de développer l'interpellation, que je ne partage pas les critiques irrespectueuses envers un membre du Conseil fédéral.

Mesdames et Messieurs les Députés, le Gouvernement a évidemment pris connaissance du rapport du Conseil fédéral répondant au postulat 16.3061 «Sauver la race des chevaux Franches-Montagnes et le savoir-faire des éleveurs» et partage, à ce niveau-là, pleinement les constats et critiques des milieux concernés. Ce rapport étudie en effet la question évoquée qui était «d'étudier des mesures innovantes susceptibles d'enrayer la diminution des naissances des chevaux de la race Franches-Montagnes».

Le Conseil fédéral affirme notamment que la race n'est pas en danger en se basant sur le nombre de départs dans les épreuves sportives organisées par la Fédération suisse du Franches-Montagnes. Sachant que bon nombre des chevaux identifiés, comme les hongres, ne sont pas utilisables pour l'élevage, on s'interroge sur l'utilisation de ces chiffres. Est-ce parce que la diminution vertigineuse du nombre de

naissances, soit 31 % en 15 ans, n'est pas favorable, que le Conseil fédéral cherche à esquiver la réalité des faits ? Le rapport «Stratégie pour la préservation du cheval Franches-Montagnes», publié par Agroscope en 2015, montrait que le nombre de chevaux annuellement admis au stud-book est insuffisant pour maintenir les effectifs.

Le Conseil fédéral propose d'externaliser la production, c'est-à-dire de favoriser l'élevage à l'étranger, pour augmenter le nombre de naissances ! Mesdames et Messieurs les Députés, en proposant cette mesure, le Conseil fédéral ignore donc complètement la partie du postulat «sauver le savoir-faire des éleveurs». Comment sauver un savoir-faire en produisant à l'étranger ? On est certain en tout cas de le perdre et de perdre ce savoir-faire des éleveurs suisses et spécifiquement jurassiens.

Le tableau présentant les mesures en faveur de l'élevage du cheval des Franches-Montagnes n'est également pas correct. En effet, les dépenses pour la recherche, soit environ 8 millions de francs par année, bénéficient à toute la filière équine et pas uniquement à la race des Franches-Montagnes. Les explications sur les dépenses en faveur de l'unique race de chevaux amalgament les mauvais chiffres. Le Gouvernement s'interroge par conséquent sur le sérieux avec lequel la requête a été traitée.

Le Conseil fédéral évoque les mesures de promotion de la qualité et des ventes tout en sachant que les éleveurs ne peuvent que très difficilement réunir 50 % des fonds propres requis pour bénéficier de l'aide de la Confédération. D'autre part, le budget alloué à la promotion des ventes pour le cheval n'a pas été augmenté ces dernières années malgré de réitérées demandes des milieux de l'élevage chevalin.

Le Conseil fédéral prétend également que seuls les chevaux importés d'un prix compris entre 5'000 à 10'000 francs, soit environ 29 % des importations, font réellement de la concurrence au cheval des Franches-Montagnes. Le Gouvernement se demande donc, Mesdames et Messieurs les Députés, pour quelles raisons les chevaux d'un prix inférieur à 5'000 francs, soit 40 % des importations, ne le concurrenceraient pas !

Contrairement à ce que prétend le Conseil fédéral, abaisser le contingent tarifaire de 3'822 à 3'322 unités (ce qui est le niveau plancher au niveau de l'OMC) ne créerait pas de pénurie et ne réduirait pas le choix des races pour l'acheteur, l'achat hors contingent restant évidemment possible mais beaucoup plus coûteux à la frontière. Un supplément de prix peut d'ailleurs se justifier, d'une part pour compenser la différence des coûts de production entre la Suisse et l'étranger comme l'admet l'OMC, d'autre part pour rétablir un peu d'équité entre l'exportation et l'importation. Il est peut-être utile de rappeler qu'il en coûte 120 francs de taxes et 2,5 % de TVA pour importer un cheval alors que pour exporter le même cheval, il faudra s'acquitter d'une taxe à hauteur de 30 % à 40 %, soit dix fois plus qu'à l'importation.

En conclusion, le Gouvernement prétend que le rapport du Conseil fédéral ne répond pas au postulat. Suite aux réactions qui ont suivi le dépôt de ce rapport, l'OFAG a proposé la mise sur pied d'une table ronde entre les milieux concernés. Madame la conseillère aux Etats Anne Seydoux conduira la délégation des représentants de la race des Franches-Montagnes et du Canton lors de cette rencontre. Le Gouvernement espère que les discussions permettront de trouver de vraies mesures pour sauver la race des Franches-Montagnes et le savoir-faire des éleveurs. Si les résultats de la réunion

organisée par l'OFAG ne sont pas satisfaisants, le Gouvernement interviendra alors auprès du Conseil fédéral. Je vous remercie pour votre attention.

M. Bernard Varin (PDC) : Je suis satisfait.

29. Question écrite no 2942
Alerte au séneçon jacobée
Jean Lusa (UDC)

DANGER toxique, voire mortel pour plusieurs herbivores dont les bovins et les chevaux, le séneçon jacobée prend ses aises en Suisse.

Après un long entretien avec le président de la «CUMA Boncourt», M. Yves Huguelit, agriculteur, il ressort que, dans notre village et dans toute l'Ajoie, le séneçon jacobée est un poison pour le bétail. Cette plante, de plus en plus répandue, nécessite toute l'attention indispensable à savoir :

1. Danger toxique, voire mortel pour plusieurs herbivores dont les bovins et les chevaux. Une invasion qui va jusqu'à mettre en danger les herbivores, notamment les bovins et les chevaux très sensibles aux alcaloïdes pyrrolizidiques (toxique pour le foie) contenus dans cette plante aux fleurs jaunes. «Des cas mortels chez les bovins ont déjà été recensés».
2. Seul moyen de lutte : l'arrachage de l'herbe de Saint-Jacques avant qu'elle ne sème ses graines. «Le séneçon jacobée fleurit l'été. Il faut donc agir le plus rapidement possible», indique Suzanne Bollinger de l'Université de Fribourg.

Et l'homme dans l'affaire ? Des études sont en cours pour savoir si la prolifération du séneçon jacobée et sa présence dans la chaîne alimentaire, notamment dans le miel et le lait, peuvent représenter un risque sanitaire pour les humains. Mais tout porte à croire que si ça nuit aux bovins, ça peut aussi nous nuire.

Le Gouvernement a-t-il connaissance de ce fléau et, si oui, quelles mesures entend-il prendre pour y remédier rapidement ? Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Remarques préliminaires

Le Séneçon jacobée est une plante autochtone dont la prolifération est favorisée par l'extensification de certaines surfaces agricoles et qui trouve un relais facilitant sa propagation dans les surfaces laissées en friche et sur les bords de route.

Du point de vue légal, cette espèce n'a pas de statut particulier. Elle n'est pas non plus classée parmi les plantes invasives. Au niveau fédéral, diverses ordonnances régissant les pratiques agricoles et les paiements directs incitent à lutter contre le Séneçon jacobée. Une quantité excessive de plantes posant problème entraîne l'exclusion de la surface agricole utile et, par conséquent, du droit aux contributions. Au niveau cantonal et en complément aux dispositions fédérales liées à la zone agricole, la loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNP) du 16 juin 2010 (RSJU 451) prévoit que l'Office de l'environnement peut dans des cas particuliers, notamment des friches, talus et dépôts de terre, imposer aux propriétaires fonciers, aux exploitants et aux collectivités publiques des mesures de lutte contre l'ensemencement des

terres agricoles avoisinantes par des plantes envahissantes se trouvant sur leur bien-fonds.

A noter que la toxicité pour les animaux est dû à un effet cumulatif ; plusieurs grammes et sur plusieurs jours sont nécessaires pour avoir un effet toxique sur le bétail. Les séneçons contiennent une substance toxique (alcaloïde). L'effet toxique est cumulatif et il n'y a pas d'antidote. La plante est considérée comme «très toxique». Les animaux les plus sensibles sont les porcs, suivis par les chevaux et les bovins. Ainsi, une génisse peut mourir plusieurs mois après avoir consommé la quantité mortelle nécessaire. Des essais ont démontré qu'une génisse de 180 kg décède généralement entre 2 et 4 mois après avoir consommé 180 g de plantes fraîches par jour (3 à 6 tiges). Le seuil critique à ne pas dépasser est de 1 tige par 10 m² de prairie. Si ce seuil est dépassé, l'herbe (contenant du Séneçon) ne doit pas être affouragée. On ne dispose d'aucune donnée scientifique attestée des dangers de cette plante sur la santé humaine. De l'observation de ce qui se passe chez l'animal et notamment de l'effet cumulatif, on peut déduire qu'une ingestion accidentelle et en faible quantité de cette plante ne devrait pas occasionner de dégâts sur l'homme.

– Le Gouvernement a-t-il connaissance de ce fléau ? Si oui, quelles mesures entend-il prendre pour y remédier rapidement ?

Du fait du statut du Séneçon jacobée, exposé ci-dessus, la Station phytosanitaire cantonale (SPC), rattachée à la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), considère cette espèce comme les autres plantes adventices agricoles, telles que les rumex et les chardons, qui se propagent de manière problématique, tout en prenant en compte sa toxicité.

Des informations ciblées, pendant la période favorable à son arrachage, sont régulièrement dispensées, depuis 2004, par la voie du bulletin d'information phytosanitaire distribué aux abonnés, mais également disponible sur le site de la FRI et aussi par le biais de l'hebdomadaire Agri. Une fiche technique très complète et illustrée a été éditée par Agridea à l'intention des agriculteurs. Du fait de l'importance particulière du phénomène, la SPC a également informé le monde agricole au moyen du bulletin édité par la FRI, distribué à tous les abonnés, et le public en général via la presse régionale.

Afin de sensibiliser les services chargés de l'entretien des routes à la problématique du Séneçon jacobée, la SPC a rencontré les représentants du Service des infrastructures (SIN) – notamment la Section d'entretien des routes (ENT) – en 2009, à la suite de quoi, une note a été émise à l'intention des collaborateurs de ce service.

Il est également envisagé de mettre en place, soit dans l'Ordonnance cantonale sur la protection de la nature ou dans l'Ordonnance sur la protection des cultures, des mesures contraignantes pour la lutte contre les plantes indigènes indésirables.

En 2016, SPC, ENV, SIN et le Service de l'économie rurale (ECR) ont précisé ensemble la ligne de conduite, notamment des interventions de fauche et du système d'alerte en cas de présence de cette plante le long des routes.

Le Gouvernement estime que toutes les mesures ont été prises pour permettre de contenir le phénomène de prolifération de cette espèce sur le domaine public. Il appartient cependant aux agriculteurs de lutter contre cette plante dans les parcelles qu'ils exploitent, les bases légales actuelles ne permettent l'intervention de l'Etat qu'en cas de grave infestation.

M. Damien Lachat (UDC), président de groupe : Monsieur le député Jean Lusa est partiellement satisfait.

30. Question écrite no 2944

Maladie de Creutzfeldt-Jakob : quels risques dans le canton du Jura ?

Jean Bourquard (PS)

Récemment, une patiente est décédée rapidement des suites de la maladie de Creutzfeldt-Jakob dans le canton de Neuchâtel. Or, depuis plusieurs années, cette personne s'approvisionnait régulièrement en viande fraîche chez un éleveur de sa région et les abats faisaient partie de la viande qu'elle consommait. Souffrant récemment de troubles inconnus, elle a été reconnue porteuse de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, une pathologie souvent mortelle pour les humains qui l'a emportée en quelques semaines.

Or, selon les informations en ma possession, ce cas, qui n'est pas unique dans le canton de Neuchâtel, voire ailleurs, a bien évidemment déclenché des interrogations et une probable enquête pour déterminer d'éventuelles responsabilités.

Sans entrer en polémique, je m'interroge toutefois sur les règles qui sont appliquées – ou non – dans les élevages de bovins en ce qui concerne l'utilisation des fameuses farines animales qui ont, en 1986, causé tant de problèmes en relation avec l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine), appelée plus communément «maladie de la vache folle».

La nouvelle forme de la maladie de Creutzfeldt-Jakob, découverte en 1996, suppose un lien avec l'ESB et fait partie des atteintes cérébrales non inflammatoires, spongiformes et transmissibles. En Grande-Bretagne, plus de 80 personnes en sont décédées.

Au vu de ce constat, je pose les questions suivantes au Gouvernement :

1. Quelles sont les règles qui régissent l'utilisation des farines animales ou autres déchets carnés pour l'alimentation du bétail ?
2. Les éleveurs sont-ils informés et conscients des risques sanitaires graves qu'ils font courir aux consommateurs s'ils outrepassent lesdites règles ?
3. Des cas identiques à celui relaté plus haut ont-ils été déclarés dans le canton du Jura ?
4. Des contrôles réguliers et inopinés sont-ils effectués dans les exploitations pour s'assurer que des farines animales ou autres aliments problématiques y sont réellement bannis ? Si ce n'est pas le cas, quelles mesures le Gouvernement envisage-t-il ?

Je remercie le Gouvernement pour ses réponses.

Réponse du Gouvernement :

Le Gouvernement a pris connaissance du contenu de la question écrite et répond ainsi aux questions posées :

Tout d'abord, il est judicieux de faire une petite introduction au sujet de la maladie de Creutzfeldt-Jakob (MCJ). Il existe 4 variantes de la MCJ, à savoir :

1. Sporadique
2. Génétique
3. Iatrogène (contamination lors de chirurgie)
4. Prions (consommation de viande atteinte d'encéphalopathie spongiforme ESB/EET)

En Suisse, entre 10 et 15 cas sont déclarés chaque année et tous concernent les 3 premières variantes (appelées formes classiques).

Au niveau strictement humain, différentes directives pratiques ont été élaborées dans le but de prévenir une transmission de la MCJ iatrogène lors d'interventions chirurgicales et médicales (recommandations du groupe d'experts Swiss-noso). Les contrôles et mise en place des mesures des dispositifs médicaux contribuent aussi à la prévention.

Dans le domaine vétérinaire, en mai 2015, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a attribué à la Suisse le meilleur statut sanitaire possible en ce qui concerne l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB). Après plus de deux décennies, la Suisse rejoint ainsi la catégorie des pays présentant un risque d'ESB négligeable. Cette réussite est le résultat d'un programme de lutte à grande échelle, qui a eu un impact durable sur de multiples aspects de la santé animale.

En effet, le diagnostic du premier cas d'ESB en Suisse, le 2 novembre 1990, a marqué le début d'une lutte longue et complexe contre cette épizootie dans le pays. La Confédération a été l'un des premiers pays d'Europe continentale à diagnostiquer cette épizootie alors nouvelle et inconnue. Cet événement a déclenché une évolution très marquée dans le domaine du service vétérinaire public, dont nous pouvons résumer les axes d'action à niveau national et cantonal :

- Nouvelles règles applicables à l'élimination des sous-produits animaux et interdictions d'affourager
- Développement de nouvelles stratégies de surveillance
- Nouvelles procédures dans le cadre de la transformation des denrées alimentaires
- Institution d'un nouveau contrôle du trafic des animaux
- Instauration de l'analyse des risques en médecine vétérinaire
- Création de l'Unité ESB et de l'Unité fédérale pour la filière alimentaire (UFAL)

Réponse à la question 1 :

L'ordonnance concernant l'élimination des sous-produits animaux (OESPA ; RS 916.441.22) et l'ordonnance portant exécution de la législation fédérale sur les épizooties et l'élimination des sous-produits animaux (RSJU 916.51) régissent l'élimination des sous-produits animaux (y compris les déchets carnés) et interdisent l'utilisation de protéines animales dans l'alimentation des animaux de rente sauf quelques exceptions bien précisées dans la législation. Le Service de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) est l'autorité responsable du contrôle de l'application de la loi.

Réponse à la question 2 :

Oui. Dans l'exercice de la production primaire, les éleveurs d'animaux pratiquent quotidiennement et se soumettent de manière consciente aux normes en vigueur.

Le système mis en place dans le territoire jurassien est efficace et l'information est à disposition sous forme de flyers et sur internet.

Dans la pratique, trois centres de collecte de sous-produits animaux (un par district) entreposent les cadavres d'animaux et les déchets carnés produits dans nos établissements, avant son élimination et/ou valorisation dans des usines d'élimination sises hors canton. D'autres variantes existent notamment pour valoriser, par exemple, les restes d'aliments utilisés pour la production de biogaz.

En effet, la viande ne peut pas être remise à des tiers sans passer par un abattoir (établissement soumis à autorisation)

y compris la vente directe de l'agriculteur au consommateur. A l'abattoir, des mesures sont prises pour prévenir et éviter la transmission de la maladie à l'homme, consistant à éliminer systématiquement de la chaîne alimentaire tout matériel à risque issu des bovins, des ovins et des caprins.

Réponse à la question 3 :

Il est important de préciser que le cas mentionné dans la Question écrite s'agissant de la maladie de Creutzfeld-Jakob à Neuchâtel, concerne un cas sporadique et non un cas des prions.

Comme indiqué dans l'introduction, les 10-15 cas déclarés chaque année en Suisse, correspondent aux formes classiques. A ce jour, aucun cas de maladie de Creutzfeld-Jakob variante prions, n'a été déclaré en Suisse.

Le système de déclaration obligatoire de l'Office fédérale de la santé publique ne concerne que les cas des prions. Les trois premières formes ne sont pas déclarées et donc nous ne pouvons pas connaître le nombre de Jurassiens concernés.

Réponse à la question 4 :

Oui. Chaque année une campagne de contrôles officiels de base est effectuée sous la responsabilité du SCAV. Celle-ci se base sur une analyse des risques et conformément à l'ordonnance sur le plan de contrôle national de la chaîne alimentaire et des objets usuels (OPCN ; RS 817.032).

Depuis la création du SCAV, environ 270 contrôles officiels de base sont effectués chaque année dans les unités d'élevage (commerciales et hobby) portant sur l'hygiène dans la production primaire, la santé animale, l'utilisation des médicaments vétérinaires et la protection des animaux.

La traçabilité et la composition des aliments pour animaux sont systématiquement vérifiées lors de ces contrôles et le dispositif est considéré, à l'heure actuelle, comme efficace et suffisant.

En conclusion, malgré l'incertitude due au fait que la période d'incubation de cette maladie puisse atteindre plusieurs années, nous pouvons affirmer que le risque de contracter la MCJ par ingestion de viande infectée par des prions est très réduit, voire nul, et ce en raison des mesures préventives prises depuis une vingtaine d'années.

M. Jean Bourquard (PS) : Je suis satisfait.

Le président : Voilà, chères et chers collègues, je vous souhaite une excellente soirée. Je vous remercie de l'excellent travail accompli aujourd'hui. Comme cela a été dit en début d'après-midi, je vous propose de nous retrouver vendredi à 14 heures. Merci beaucoup et, donc, à vendredi !

(La séance est levée à 18 heures.)